



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

5, RUE NEUVE – CS 30002 – 62452 BAPAUME CEDEX

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

V5 - Date de diffusion 27/02/2023

ALTEREA 
INGÉNIERIE

Plan d'actions du PCAET de la Communauté de Communes du Sud-Artois

MAITRISE D'OUVRAGE :



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

5 rue Neuve,
62 452 Bapaume

Eric FOUASSIER

Chargé de mission Climat-Air-Energie
T 03 21 59 17 17
P 06 78 00 34 04
@ efouassier@cc-sudartois.fr

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE :



ALTEREA SIEGE ET AGENCE OUEST

26 boulevard Vincent Gâche
44 200 Nantes

Pierre-Louis GARCIA - LE FLOCH

Coordinateur d'études
T 02 40 74 24 81
P 07 57 09 55 57
@ plgarcia@alterea.fr

SUIVI DU DOCUMENT :

Indice	Date	Modifications	Rédaction	Vérification	Validation
0	04/11/2021	Première version du plan d'actions	Maxime DERRIEN	Pierre-Louis GARCIA	Eric FOUASSIER
1	25/01/2022	Première contribution de la CCSA	Maxime DERRIEN	Pierre-Louis GARCIA	Eric FOUASSIER
2	07/02/2022	Contributions journée partenaires	Maxime DERRIEN	Pierre-Louis GARCIA	Eric FOUASSIER
3	08/04/2022	Rédaction complémentaire par la CCSA	Eric Fouassier	-	-
4	08/08/2022	Contributions services CCSA et harmonisation des actions	Maxime DERRIEN	Pierre-Louis GARCIA	Eric FOUASSIER
5	27/02/2023	Dernières corrections	Maxime DERRIEN	Pierre-Louis GARCIA	Eric FOUASSIER

contact@ALTEREA.fr – www.ALTEREA.fr

Agence Ouest (siège)

26 bd Vincent Gâche CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81
f 02 51 84 16 33

Agence Ile-de-France

23 Avenue d'Italie
75013 Paris
T 01 46 28 31 89
f 02 51 84 16 33

Agence Nord

21 rue Pierre Mauroy
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
f 02 51 84 16 33

Agence Sud-Ouest

Parvis Louise Armand CS 21912
33082 Bordeaux
T 05 56 64 42 51
f 02 51 84 16 33

Agence Sud – Est

19 Rue de la Villette
69003 Lyon
T 04 87 24 90 75
f 02 51 84 16 33

Agence Est

20, Place des Halles
67000 Strasbourg
T 02 51 84 16 33
f 02 51 84 16 33

SOMMAIRE

1 PREAMBULE	5
1.1 LE ROLE DE COORDINATEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	5
1.2 LES OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	5
1.3 LE PRINCIPE « EVITER / REDUIRE / COMPENSER » POUR PRIORISER LE VOLET ATTENUATION	5
1.4 UN VOLET ADAPTATION EN ANTICIPATION	6
AXE 1 - EVOLUER VERS DES MODES DE PRODUCTION PLUS VERTUEUX	7
ACTION 1.1	8
DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS, LA PRODUCTION LOCALE VOIRE AUTONOME	8
ACTION 1.2	11
REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS TOUT AU LONG DE LA CHAINE	11
ACTION 1.3	14
ENCOURAGER LES PRINCIPES D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE, CREER UN CYCLE DE PRODUCTION VERTUEUX	14
AXE 2 - AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE PLUS DURABLE	17
ACTION 2.1	18
FAVORISER LE RECOURS AUX MODES ALTERNATIFS (MARCHE, VELO, VAE, TRAIN...) AUX DEPLACEMENTS MOTORISES	18
ACTION 2.2	21
ENCOURAGER ET DEVELOPPER LE COVOITURAGE ET LES MOBILITES PARTAGEES	21
ACTION 2.3	25
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES VEHICULES DECARBONES	25
ACTION 2.4	28
AMELIORER LE TRANSPORT ET LA LIVRAISON DES MARCHANDISES	28
AXE 3 - ENCOURAGER LA SOBRIETE ET AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE DES BATIMENTS	30
ACTION 3.1	31
MASSIFIER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS	31
ACTION 3.2	34
AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS ET DES BATIMENTS D'ENTREPRISES	34
AXE 4 - MOBILISER LE TERRITOIRE POUR ACCELERER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	37
ACTION 4.1	38
EXEMPLARITE ET DEMONSTRATION PAR LES ACTEURS PUBLICS	38
ACTION 4.2	40
COMMUNICATION SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES	40
AXE 5 – ŒUVRER POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	43
ACTION 5.1	44
ACCOMPAGNER LE MONDE AGRICOLE VERS LES NOUVELLES PRATIQUES	44
ACTION 5.2	47
DEVELOPPER L'AGROFORESTERIE ET LA PLANTATION DE HAIES	47

AXE 6 – ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RENDRE LE TERRITOIRE PLUS RESILIENT

49

ACTION 6.1	50
DEVELOPPER UNE CULTURE DE L'ADAPTATION DANS LES PROJETS PUBLICS ET PRIVES	50
ACTION 6.2	53
DEVELOPPER LA VEGETALISATION DES ESPACES URBAINS	53
ACTION 6.3	55
AMELIORER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET POTABLES	55
ACTION 6.4	58
OPTIMISER L'OCCUPATION DES ESPACES URBANISES	58

AXE 7 – REDUIRE LA DEPENDANCE AUX ENERGIES FOSSILES GRACE A LA PRODUCTION D'ENERGIE ENOUELABLE ET LOCALE

60

ACTION 7.1	61
PREPARER LE TERRITOIRE AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	61
ACTION 7.2	64
RENFORCER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE	64

ANNEXE

66

1 PREAMBULE

Le plan d'actions du PCAET de la Communauté de Communes du Sud Artois a été construit afin de disposer d'un cadre fort qui permettrait de coordonner la démarche de transition énergétique et climatique du territoire. Ainsi, en capitalisant sur l'ensemble des actions déjà portées par nos communes et par l'intercommunalité, ce premier PCAET vise à engager une montée en compétence globale du territoire.

1.1 Le rôle de coordinateur de la transition énergétique

*« Les **Établissements Publics de Coopération Intercommunale** et la métropole de Lyon, lorsqu'ils ont adopté le plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L.229-26 du code de l'environnement, sont les **coordinateurs de la transition énergétique**. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. » Article L2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales*

La Communauté de Communes a la charge d'un projet qui dépasse ses seules compétences et fonctionnements internes. Par conséquent, l'enjeu majeur de ce premier plan d'actions est d'arriver à mobiliser et impliquer tous les acteurs du territoire (entreprises, autres collectivités, services de l'état, milieu associatif, usagers, habitants, etc.) dans le Plan Climat Air Energie Territorial en construction. À cette fin, plusieurs actions du PCAET sont pilotées par d'autres acteurs, et plusieurs partenaires sont identifiés pour chaque action.

1.2 Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial

La **loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** de 2015 fixe dans son article 188 deux objectifs stratégiques majeurs au PCAET : l'**atténuation** et l'**adaptation au changement climatique**. Le premier porte sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Le second porte sur la capacité du territoire à anticiper et répondre aux changements climatiques qui peuvent affecter sa population, ses activités et ses biens. Par ailleurs, le PCAET doit permettre de contribuer aux objectifs nationaux et par là même aux objectifs énergétiques et climatiques internationaux.

Ainsi, les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de manière coordonnée des réseaux d'énergie, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération, le développement du stockage d'énergie et l'optimisation de la distribution d'énergie, l'émergence de territoires à énergie positive, la favorisation de la biodiversité pour adapter le territoire, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et enfin l'anticipation des impacts du changement climatique via l'adaptation.

L'ensemble de ces objectifs sont incorporés dans les axes de la stratégie territoriale, développée par les élus locaux en concertation avec les acteurs du territoire. Ces objectifs sont ensuite déclinés opérationnellement au travers du plan d'actions défini sur 6 ans.

1.3 Le Principe « Eviter / Réduire / Compenser » pour prioriser le volet Atténuation

Le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial décline le principe « Eviter / Réduire / Compenser » en priorisant la sobriété dans la définition des besoins (Eviter), puis l'efficacité et la performance énergétique (Réduire), avant d'interroger le développement des Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&R) pour couvrir les besoins énergétiques qui ne peuvent être diminués par les deux premières étapes (Compenser).

1.4 Un volet Adaptation en anticipation

Le volet « Adaptation au changement climatique » du PCAET est volontairement très présent, au travers d'un axe « Adapter » distinct. Le territoire n'appartient pas aux espaces métropolitains les plus impactés par le changement climatique observable aujourd'hui. C'est pourquoi il est essentiel de se projeter en anticipation afin de consolider la résilience du territoire.

Étant entendu que l'atténuation et l'adaptation ne sont pas sans liens, plusieurs actions visant l'atténuation contribuent également à la diffusion des principes d'adaptation, et inversement. À titre d'exemple, les actions encadrant ou soutenant la rénovation énergétique des bâtiments, ciblant donc prioritairement l'axe atténuation, incluent également une réflexion sur la gestion du risque ou l'adaptation du confort du bâtiment aux projections climatiques.

AXE 1 - EVOLUER VERS DES MODES DE PRODUCTION PLUS VERTUEUX

Action 1.1 – Développer les circuits courts, la production locale voire autonome

Action 1.2 – Réduire la production de déchets tout au long de la chaîne

Action 1.3 – Encourager les principes d'écologie industrielle, créer un cycle de production vertueux

ACTION 1.1

Développer les circuits courts, la production locale voire autonome

Contexte et références

L'agriculture est un secteur à la croisée de nombreux enjeux : alimentation, aménagement du territoire, préservation de l'environnement, des ressources (eau, air, sols) et de la biodiversité, développement de l'activité économique ou encore entretien des paysages.

Le maintien des nombreux espaces agricoles, historiques et répartis sur l'ensemble du territoire, constitue un enjeu majeur.

Outre leur fonction nourricière qui est à nuancer pour le territoire considérant sa dépendance à l'importation des denrées alimentaires et à l'exportation de ses productions, les espaces agricoles et notamment les prairies, présentent des qualités susceptibles de favoriser la biodiversité.

Le secteur agricole représente moins de 7% de la consommation énergétique globale du Sud-Artois. Toutefois, celle-ci est à 76% assurée par des énergies fossiles. Dans la mesure où l'ambition est de préserver voire d'accroître l'activité agricole, la réduction de la part des énergies fossiles constitue l'un des principaux enjeux.

Par ailleurs le secteur représente le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre, dont plus de la moitié provient des cultures (épandages et fabrication d'engrais azotés).

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règles générales : 7, 9	Lien avec d'autres actions du PCAET	1.2
---------------------	---	-------------------------------------	-----

Descriptif

I – Favoriser la pratique des circuits courts

- Intensifier l'accompagnement auprès des restaurations collectives visant à introduire les produits locaux tant sur le plan juridique (marchés publics) que dans la sécurisation de l'offre : commandes en directes et/via les plateformes existantes comme « Norabio », Approlocal.
- Former les chefs des restaurants d'établissements scolaires à cuisiner des produits frais et locaux en s'appuyant sur la Région HDF et un éventuel système incitatif favorisant les commandes auprès des agriculteurs de proximité ;
- Organiser des événements pour rapprocher les habitants de la CCSA et les agriculteurs tout en promouvant les produits en circuits courts (Randoferme, visites de ferme) ;
- Proposer des soirées thématiques pour informer sur les initiatives existantes sur le territoire ;
- Mobiliser les groupements d'agriculteurs tels que le GEDA de l'Artois ;
- Démarche « lait et fruit à la récré » (dispositif à activer par les communes) pour éduquer à la consommation de produits frais, de saison et locaux.
- Poursuivre l'accompagnement et la promotion de la vente directe des producteurs (plaquettes, salons auprès des habitants

II – Développer la production locale voire autonome

- Faciliter l'installation de porteurs de projets en agriculture de proximité (accès au foncier, aide financière)
- Accompagner la conversion de fermes en Bio ;
- Renforcer la fabrication de repas localement au sein de la restauration collective (qualité, économie, ouverture aux producteurs locaux);
- Redévelopper des jardins ouvriers : parfois des parcelles mais pas de cultivateurs (ville de Vélou). Projets possibles à développer sur le territoire. Organiser des temps collectifs pour animer la production et mettre en commun le matériel. Accompagner ces initiatives de temps de formation : les intrants, le travail de la terre, les essences possibles à planter, le compostage, le gaspillage alimentaire, etc. ;
- Développer la production à l'école (Metz-en-Couture : verger pédagogique existant) - attention difficulté pour la valorisation sur place.

III – Travailler sur la distribution

- Renforcer la distribution locale en travaillant avec les commerces locaux et les associations locales (ex : Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Dynamique collective notamment avec les producteurs bio avec Bio HdF. Répond à une volonté de la part des agriculteurs de développer des circuits de distribution, notamment en lien avec les restaurations collectives ». La manière de s'organiser pour les particuliers constitue une véritable interrogation aujourd'hui : casiers, marchés, paniers ? ;
- Valoriser les projets existants de vente à la ferme. Encourager le développement d'outils de transformation sur le territoire, avec l'aide de la Commission Européenne « Développement de la multifonctionnalité » ;
- Centraliser les achats alimentaires locaux, rassembler les producteurs sur un lieu commun (magasin de producteur, marché), mutualiser les moyens de vente. L'idée d'un magasin de produits locaux susciterait davantage l'intérêt des producteurs plutôt qu'un marché : associer le CIVAM (Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture en Milieu Rural) à cette réflexion ;
- Faciliter la rencontre entre les producteurs et les restaurateurs, à l'aide d'outils comme « Approlocal » ou les plateformes de commande des grossistes bio existants (Coopérative Agricole « Norabio ») ;
- Poursuivre les rencontres entre producteurs locaux et cuisiniers de la restauration collective.

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 9,9% et 14,4% par rapport à 2020	Structuration d'une politique et d'un plan de communication sur l'alimentation de proximité, réalisation d'une expérimentation sur un réseau local.
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 14,4% et 20,5% par rapport à 2020	Formalisation et diffusion des retours d'expériences, poursuite et ajustement de la politique de communication sur l'alimentation de proximité
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 42,4% et 61,6% par rapport à 2020	

Objectifs qualitatifs

Développer la production et la consommation locale

Pilotage

Cible principale	Agriculteurs (dont le GEDA de l'Artois), Consommateurs : particuliers et professionnels, Restauration commerciale et collective
Pilote / maître d'ouvrage	CC du Sud-Artois, communes
Partenaires	Agence de l'Eau (dans le cadre de démarches « jardiner au naturel » - sans produits), SOLAAL (gaspillage alimentaire) ; Chambre d'Agriculture (Comité de valorisation Nord-Pas-de-Calais) ; CCI et CMA pour les distributeurs / vendeurs ; Région et Département (en tant qu'employeur des chefs de restauration collective lycées et collèges) ; communes (restauration scolaire, écoles), ESMS, hôpital et centre de détention ; Bio HdF ; CIVAM
Moyens humains	Chargé de mission du PAT de la CCSA, techniciens Chambre d'agriculture et structures d'accompagnement (BioHdF, Terre de Liens, A Pro Bio, Initiatives Paysannes...)
Moyens techniques	DRAAF, Plateformes existantes : Approlocal (Chambre d'Agriculture), « Norabio » (grossiste bio)

	Etude sur la relocalisation des repas portée par la communauté de communes Sessions de formations mises en place par le département auprès de ses agents notamment en restauration collective					
Budget	Dev Eco, PAT, REGAL de la CCSA					
Financement mobilisable	<p>« Développement de la multifonctionnalité », dispositif d'aide de la Commission Européenne. Accompagnement des porteurs de projet qui souhaitent développer des projets d'ateliers de transformation/commercialisation de produits agricoles à la ferme, en contribuant en particulier à une logique de circuits de proximité ou d'activités non agricoles innovantes d'accueil (notamment pédagogique, de loisir, social) et de services (aux entreprises, aux collectivités, aux associations, aux particuliers ...).</p> <p>https://europe-en-hautsdefrance.eu/fiche_programme/aap-2022-developpement-de-la-multifonctionnalite-des-exploitations-agricoles-n-2-2022-et-2bis/</p> <p>DRAAF / PNA et France Relance mesure 13 (PAT) Agence de l'eau Artois-Picardie / AIDAB (développement l'AB) ADEME / Alimentation durable Région / Agriculture (investissements) Département / Fonds Alimentation, Innovation Territoriale Fondations : Carasso, Léa Nature.</p>					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x	x	x	xx		
Indicateurs de suivi						
Nombre de points de vente en circuit-court	Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation		Pourcentage des denrées alimentaires issues du local, dans la restauration collective	Nombre de producteurs fournissant, et nombre de consommateurs fréquentant les lieux de vente en circuit court (marché, magasin)		

ACTION 1.2

Réduire la production de déchets tout au long de la chaîne

Contexte et références

La Communauté de Communes du Sud-Artois a délégué la compétence gestion, collecte et valorisation des déchets au Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV). Pour autant, la CCSA conserve un rôle clé de sensibilisation et de conseil de proximité auprès des acteurs de son territoire.

A l'échelle de la Communauté de Communes du Sud-Artois l'ensemble des tonnages collectés (tous flux compris) en 2020 était de 28 159 tonnes avec un taux de valorisation avoisinant les 68% en 2021.

Le tri à la source des biodéchets sera obligatoire dès 2024 pour tous en Europe, comme le prévoit la directive européenne sur les déchets. En France, il ne concernait jusqu'à présent que les gros producteurs. Cependant, la loi anti-gaspillage, en transposant la directive, l'étend à tous les producteurs.

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règle générale : 7 3.4 - La prévention et la gestion des déchets organisées	Lien avec d'autres actions du PCAET	1.1, 5.1
---------------------	--	-------------------------------------	----------

Descriptif

I – Réduire les déchets ménagers car difficilement traités

- Continuer le travail de sensibilisation déjà entamé (notamment avec le REGAL) et l'équipe éco-citoyenneté du SMAV (opération « J'irai réduire chez vous ») ;
- Réduire et valoriser les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage sur site). Etude en cours menée par le SMAV sur le traitement des biodéchets ;
- Développer le compostage à domicile à l'aide de composteurs individuels proposés par le SMAV en association avec les communes ou la CCSA (composteur vendu 25 € au lieu de 70 €), et développer le compostage partagé en accès libre ;
- Promouvoir le réemploi / la durabilité
 - o Déchetteries
 - o Repair café et réparation électroménager (AIR)
 - o Artisans réparateurs : <https://www.reparateurs.artisanat.fr/>
- Soutenir l'installation d'artisans réparateurs (couturiers, cordonniers).

II – Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Travailler avec les producteurs et les consommateurs à la réduction du gaspillage alimentaire : formations et sensibilisation : ateliers cuisine, outils de mesure et éco-gestes. Développer la vente de « produits moches » et veiller au bon conditionnement des denrées ;
- Poursuivre la promotion de dons réalisés par les filières agricole et alimentaire aux associations d'aide alimentaire grâce à SOLAAL Hauts-de-France ;
- Actions du « REGAL » porté par la CCSA pour réduire le gaspillage alimentaire : groupes de travail avec les restaurations collectives, habitants mais aussi les distributeurs et les commerces ;
- Valoriser les entreprises, commerces et artisans engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- En parallèle, poursuivre "l'éducation alimentaire" sur les différentes thématiques : besoins nutritionnels, diversité, saisonnalité, quantité, cuisiner soi-même.

III – Travailler avec les entreprises, commerçants et agriculteurs

- Poursuivre le travail de réduction des déchets avec le SMAV auprès des commerçants, avec des actions telles que l'utilisation de contenants personnels par les habitants dans les commerces de bouche pour la réduction ou la suppression des emballages dans les commerces et le Gourmet Bag dans les restaurants.
- Dispositifs Booster de la CCI et de la CMA : accompagnement des artisans, commerçants, entreprises locales ;

- Dispositif « TPE & PME : gagnantes sur tous les coûts ! » : L'ADEME a développé un accompagnement pour aider les entreprises (établissements de 20 à 250 salariés) issues de l'industrie, la distribution, la restauration et l'artisanat, à réaliser des économies. L'objectif est de mettre en place des actions simples pour des gains rapides en se focalisant sur les flux de matières (des matières premières jusqu'aux déchets), l'énergie et l'eau ;
- Le SMAV souhaite « désencombrer les déchetteries ». Un test est réalisé sur la déchetterie de Rivière (CUA) afin de récupérer sur site des chutes de matériaux de construction (hors circuit recyclerie). Ce test pourrait être étendu sur d'autres déchetteries dont une sur le territoire du Sud-Artois ; A Croisilles, une déchetterie inversée est testée
- Communiquer sur le dispositif de collecte régulier « ADIVALOR » mené par le service Environnement de la Chambre d'Agriculture pour les déchets agricoles (bâches, big-bag, ficelles, etc.).

Vigilances environnementales

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur déchets de respectivement 1,8% et 7,9% par rapport à 2020	Réduction du tonnage des déchets collectés de 7%
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur déchets de respectivement 2,5% et 11,3% par rapport à 2020	Réduction du tonnage des déchets collectés de 30%
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur déchets de respectivement 7,5% et 34% par rapport à 2020	Réduction du tonnage des déchets collectés de 50%

Objectifs qualitatifs

Contribution à la baisse de la pollution diffuse (diminution des dépôts sauvages, de l'utilisation des objets jetables, etc.)

Pilotage

Cible principale	Habitants, entreprises du territoire, ESMS, restauration collective, producteurs agricoles et industriels, distributeurs, commerçants, consommateurs, associations, les scolaires
Pilote / maître d'ouvrage	Service développement économique et service en charge du REGAL de la CC du Sud-Artois
Partenaires	CCI rev3 et CCI Artois, CMA (Chargé de Développement Durable), SMAV, Chambre d'Agriculture (Services Bâtiment-Energie et Environnement), Etablissements scolaires
Moyens humains	Animatrice du REGAL, Chargée de PAT, SMAV (médiateurs du tri), AIR (via la convention avec la CCSA)
Moyens techniques	Dispositifs Booster CCI et CMA, Dispositifs Ensivalor (recyclage des pneus d'ensilage) et Adivalor (collecte des emballages), Ateliers de réemploi menés par AIR
Budget	REGAL et PAT de la CCSA, les éco-citoyens du SMAV
Financement mobilisable	ADEME : « TPE & PME : gagnantes sur tous les coûts », Alimentation Durable

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Gaz à Effet de Serre

Consommation d'énergie	Emissions	Séquestration	Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
x	x			x		
Indicateurs de suivi						
Nombre de foyers ayant acquis un composteur via le SMAV ou la CCSA		Tonnage de déchets mesuré par le SMAV		Tonnage des dons agricoles réalisés via SOLAAL HdF		Nombre de participants aux ateliers de formation et sensibilisation

ACTION 1.3

Encourager les principes d'écologie industrielle, créer un cycle de production vertueux

Contexte et références

L'industrie est un secteur d'activité important sur le territoire du Sud-Artois, quatrième pourvoyeur d'emplois et troisième consommateur d'énergies (21%). A noter que 15% de l'énergie est consommée à partir de charbon.

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un levier pour mobiliser les acteurs économiques du territoire notamment via leur proximité géographique au sein de zones d'activités. Elle se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières...

En proposant des solutions territoriales, coopératives et innovantes de gestion des ressources, l'écologie industrielle et territoriale transforme les systèmes de production et de consommation en favorisant les fonctionnements en quasi-boucle fermée. Elle s'inscrit dans la démarche « réduire, réutiliser et recycler » de l'économie circulaire.

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règle générale : 7 3.4 - La prévention et la gestion des déchets organisés Règle générale : 38	Lien avec d'autres actions du PCAET	2.3
---------------------	--	-------------------------------------	-----

Descriptif

I – Créer une dynamique autour de l'écologie industrielle territoriale

- Mettre en relation les différents acteurs et améliorer la connaissance sur la nature de leur production et leur emplacement ;
- Réfléchir à l'implantation des entreprises selon les besoins et identifier les potentiels de production d'énergie sur site et de valorisation locale ;
- Réaliser des études pour les zones d'activités sur les aspects techniques, par exemple : mutualisation de parcs vélos sécurisés, installation de bornes de recharges pour véhicules électriques, mise en place du covoiturage inter-entreprises en lien avec la mobilité durable ;
- Etudier la possibilité de créer un réseau de chaleur sur les zones d'activités de Bapaume ;
- Créer des synergies entre industries pour mutualiser les flux de matière et d'énergie ;
- Communiquer sur l'écologie industrielle territoriale pour sensibiliser les entreprises du territoire et attirer des nouvelles entreprises : Organiser des (visio) conférences, des visites avec le CAUE et des élus, des démonstrations.

II – Améliorer le cadre de développement de l'EIT sur le territoire

- Améliorer / définir des règlements sur les zones d'activités pour imposer aux entreprises de réaliser des bâtiments économes en énergies et/ou producteurs d'énergies etc. ;
- Valoriser les aires de stationnement des entreprises pour les mutualiser ;
- Valoriser les déchets des commerces de bouche et de la restauration collective.

III – S'appuyer sur les dispositifs existants

- Promouvoir ACTIF, la plateforme de l'économie circulaire. Elle a pour but de stimuler et d'organiser à l'échelle d'un territoire les échanges entre entreprises, de ressources et de flux sous différentes formes : matières, énergies ou encore compétences : animation de l'outil, inciter les entreprises à participer. L'outil ACTIF est payant la 1ère année (4500 €) ;

- Signature de conventions entre la CCSA, la CMA et la CCI pour faciliter la mise en place des 3 dispositifs avec des objectifs annuels : TPE/PME gagnantes sur tous les coûts, Booster, Performa Environnement ;
- Dans le cadre de la convention entre la CCSA et la CCI, la CCI va organiser des ateliers de formation pour 2022. Le premier portera sur la transition écologique et cette thématique va devenir récurrente ;
- Renseignement d'une fiche d'identification des besoins et d'intérêt pour la transition écologique par le service Développement Economique ;
- Informer sur les dispositifs financiers existants : CEE, crédits d'impôts, etc.

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 9,9% et 14,4% par rapport à 2020	-
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 14,4% et 20,5% par rapport à 2020	-
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 42,4% et 61,6% par rapport à 2020	-

Objectifs qualitatifs

Mutualiser les ressources au sein des industries

Pilotage

Cible principale	Entreprises : PME, PMI, artisans, commerçants, agriculteurs.
Pilote / maître d'ouvrage	Service développement économique de la CC du Sud-Artois
Partenaires	Club d'entreprise, ADEME, CCI / CMA, Commerçants, CERDD, CD2E, CAUE (Aménagements de ZAE, ZI) CCI : accompagnement technique sur le dispositif ACTIF si adhésion CAUE : peut intervenir sur des préconisations environnementales et architecturales
Moyens humains	CCSA : service développement économique, service urbanisme, service transition
Moyens techniques	TPE & PME gagnantes sur tous les coûts, 5 par an / Diagnostic Écoflux (dispositif ADEME) / Diagnostic Performa Environnement (CMA) : questionnaire complet sur l'activité d'une entreprise pour bénéficier d'un accompagnement, 10 par an Fiche de renseignements menée par le service Développement Economique recensant les besoins des entreprises du territoire notamment sur le volet transition écologique
Budget	
Financement mobilisable	Booster Transition Ecologique CMA-CCI (montage des aides financières, 3 par an), ADEME Programme LEADER 2023-2027 – Candidature conjointe CC Campagnes de l'Artois et CC Sud-Artois déposée en 2022 auprès de la Région HdF

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
xx	xx		x	x		x
Indicateurs de suivi						
Consommation d'énergie du secteur industrie				Nombre d'entreprises souscrivant à la plateforme ACTIF		

AXE 2 - AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE PLUS DURABLE

Action 2.1 - Favoriser le recours aux modes alternatifs (marche, vélo, VAE, train...) aux déplacements motorisés

Action 2.2 - Encourager et développer le covoiturage

Action 2.3 - Soutenir le développement des véhicules décarbonés

Action 2.4 - Améliorer le transport et la livraison des marchandises

ACTION 2.1

Favoriser le recours aux modes alternatifs (marche, vélo, VAE, train...) aux déplacements motorisés

Contexte et références

L'intercommunalité du Sud-Artois veut résolument agir pour le développement des modes alternatifs aux déplacements motorisés, en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais, gestionnaire du réseau routier départemental et des collèges.

Le territoire s'engage dans une politique de développement du vélo et veut porter des projets d'aménagements cyclables de qualité, permettant de relier dans les meilleures conditions de sécurité des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignement et de formation, des services, et de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux.

Des travaux seront réalisés au niveau du futur Canal Seine Nord-Europe avec l'aménagement de pistes cyclables et piétonnes, pour favoriser les modes doux en créant également un axe est-ouest au sein du territoire.

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règle générale : 7 2.6 - L'intermodalité et l'offre de transports améliorées Règles générales : 26, 30, 31	Lien avec d'autres actions du PCAET	-
---------------------	--	-------------------------------------	---

Descriptif

La Communauté de Communes du Sud-Artois a engagé fin 2021 l'étude d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) suite à sa prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ». L'objectif de ce PMS est d'améliorer les conditions d'accessibilité des zones d'habitats, d'emplois et de services, de favoriser les modes de transport bas carbone et enfin d'initier des projets pour développer des infrastructures et des services de mobilité durable.

Ce PMS sera complété d'un volet cyclable avec la définition d'un schéma directeur vélo réalisé à partir du printemps 2022. L'objectif est d'encourager la pratique du vélo et s'inscrire dans l'ambition du PCAET de reporter 15% des trajets effectués précédemment en voiture en modes de transports actifs (vélo, marche) à l'horizon 2050.

Ces deux études sont co-financées par l'ADEME au titre de l'AMI TenMod 2021.

La CC du Sud-Artois est aussi lauréate de l'appel à projet AVELO 2 de l'ADEME (dossier déposé en 2022). Dans le cadre de son projet, l'intercommunalité va mettre en œuvre des actions de préfiguration du schéma directeur cyclable jusqu'en 2024, et recrutera un chargé de mission mobilités actives.

En outre, la CC du Sud-Artois veut favoriser le train qui repose sur le renforcement du cadencement au niveau des gares d'Achiet-le-Grand et de Courcelles-le-Comte. La CC souhaite moderniser les accès, organiser le stationnement et faciliter le rabattement des vélos/VAE/autocars/voitures individuelles vers les gares ferroviaires.

I - Sensibiliser, informer, et inciter à l'utilisation des modes doux

- Recruter un chargé de mission mobilités actives co-financé par l'ADEME, sur une durée de 30 mois ⁽¹⁾ ;
- Sensibiliser et former les élèves, en mettant l'accent sur les futurs collégiens pour favoriser l'utilisation des modes doux à la rentrée suivante via le programme « Savoir rouler à Vélo » ⁽¹⁾ ;
- Organiser avec l'ADAV des animations et formations de référents PDES plan déplacement établissements scolaires (obligatoire pour les établissements de + de 250 personnes) ⁽¹⁾ ;
- Favoriser la marche à pied dans les villages, en lien avec la mise en place d'un plan de reconquête des trottoirs ⁽¹⁾ ;
- Travailler avec les scolaires sur l'utilisation du pédibus et du vélo ⁽¹⁾. Remplacer le bus collectif pour des trajets courts comme celui vers la piscine de Bapaume par le mode doux ;
- Travailler avec les entreprises sur l'utilisation du vélo et du VAE ⁽¹⁾ ;
- Réfléchir sur la location longue durée de vélos / VAE en partenariat avec un opérateur local.

II – Mettre en valeur le patrimoine pour favoriser son utilisation

- Faire une promotion des itinéraires de randonnée sur le territoire ;
- Mettre en valeur les chemins autour des villages ;
- Jalonner des itinéraires vélos sécurisés à la suite des études engagées ou prévues (études desserte des collèges, liaison Bapaume-Achiet, diagnostic mobilités actives sur les 7 communes principales...), en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais ⁽¹⁾.

III – Mieux comprendre le fonctionnement du territoire

- Définir la stratégie d'aménagement du réseau cyclable sur le territoire en maillant le réseau par des aménagements cyclables sécurisés et continus.
- Etudier les flux entrant et sortant du territoire
- Ces études permettront de réfléchir au interconnexions entre les territoires, de dessiner des maillages d'itinéraires en modes doux entre les communes du territoire.

IV – Améliorer les équipements, infrastructures et services pour les mobilités douces

La sécurisation des itinéraires cyclables et leur continuité sont des leviers forts pour inviter un maximum d'habitants à se (re)mettre au vélo pour aller au travail, à l'école, faire ses courses ou se promener.

- Aménager un itinéraire cyclable entre la gare d'Achiet-le-Grand et la commune de Bapaume en utilisant le délaissé ferroviaire acquis par l'intercommunalité et le RD 7 ⁽¹⁾
- Affecter une partie du réseau routier secondaire aux modes doux en lien avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour les routes départementales et les communes pour les voiries communales ⁽¹⁾
- Développer de nouvelles pistes cyclables dans le cadre du Canal Seine Nord ⁽¹⁾
- Moderniser et améliorer les accès de la gare ferroviaire d'Achiet-le-Grand et de la halte ferroviaire de Courcelles-le-Comte ⁽¹⁾
- Mettre en place un plan de reconquête des trottoirs ⁽¹⁾
- Généraliser l'utilisation des délaissés ferroviaires pour aménager des itinéraires cyclables ⁽¹⁾
- Travailler sur les discontinuités du réseau cyclable
- Développer le stationnement sécurisé pour les vélos aux abords de pôles stratégiques (gares, pôle multimodal d'échange, pôles administratifs) ⁽¹⁾
- Créer un atelier de réparation vélo solidaire, en partenariat avec le lycée Philippe Auguste ou une association (ressourcerie AIR ou association de cyclotourisme). ⁽¹⁾
- Créer un service de prêt de vélos / VAE aux publics lors d'évènements, pour participer aux animations (tests de VAE, remise en selle...) pour des publics scolaires, seniors, accueil de loisirs ⁽¹⁾ ;
- Réfléchir à la mise en place de mesures incitatives pour l'achat et la location de vélos ;
- Créer une plateforme de partage de vélos / VAE pour des entreprises / associations d'insertion de public en difficulté (nécessite l'acquisition de vélos) ⁽¹⁾
- Aménager des arceaux simples pour les stationnements de vélos dans les lieux fréquentés de la CCSA ⁽¹⁾

⁽¹⁾ action ou étude prévue dans AVELO 2

Vigilances environnementales

Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et possible dégradation de l'environnement selon la localisation des nouveaux aménagements.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de respectivement 6,3% et 9,2% par rapport à 2020	Report de 8,1% des trajets initiaux en voiture vers les modes actifs
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de respectivement 9% et 13,1% par rapport à 2020	Report de 9% des trajets initiaux en voiture vers les modes actifs

2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de respectivement 24,2% et 23,1% par rapport à 2020		Report de 15% des trajets initiaux en voiture vers les modes actifs			
Objectifs qualitatifs						
Limiter l'imperméabilisation des sols liée aux infrastructures de transports						
Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire (habitants, entreprises, salariés, élèves, touristes, etc.)					
Pilote / maître d'ouvrage	Direction Aménagement de la Communauté de Communes du Sud Artois, Communes					
Partenaires	Département du Pas-de-Calais, Communes, Associations (ADAV, clubs cyclo), écoles, collèges, lycées. Région, au travers la RRT 62 et SNCF (pour la liaison Bapaume-Achiet), SCOTA					
Moyens humains	CCSA : Services Infrastructures, dév éco, insertion, environnement, besoin d'1 ETP sur les mobilités durables Bureaux d'études (études de jalonnement et d'aménagement cyclables...) Agence de communication ; Référents PDES dans les établissements scolaires					
Moyens techniques	Plans Locaux d'Urbanisme (règles de stationnement), Plan de Mobilité Simplifié, Schéma Directeur Cyclable, Vélobus et Pédibus (ADAV), Etudes de dessertes cyclables autour des collèges de Bapaume (2021), collège de Bertincourt (2022). Recueil du point de vue des usagers, enquêtes de satisfaction. Autres études cyclables à venir					
Budget	Cf. budget présenté dans la candidature AVELO 2 Budget sur la période juillet 2022-décembre 2024 : Axes 1 à 3 (études-services-communication- jalonnement) : 250000 € Axe 4 (chargé de mission mobilités actives) : 114500 €					
Financement mobilisable	AMI « Territoire de mobilités durables » par France Mobilités - ADEME AMI « AVELO 2 » par France Mobilités – ADEME. Le programme AVELO 2 a comme objectif d'accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables pour développer l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien. Fonds de mobilité active relatif aux aménagements Cyclables (Etat). Cet appel à projets national porté par le Ministère de transition écologique vise à soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et la résorption de discontinuités d'itinéraires sur leurs territoires Cet appel à projets vient en complément de la dotation de soutien à l'investissement Local (DSIL). En effet, celle-ci peut notamment financer des aménagements cyclables non éligibles à l'appel à projets ou les cofinancer lorsqu'ils sont particulièrement structurants. Fonds OSMOC pour les travaux sur des voiries - Département du Pas-de-Calais					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	x	
Indicateurs de suivi						
Linéaire de cheminements doux aménagés sur le territoire	Comptage de cyclistes		Nombre d'évènements de sensibilisation / communication organisés		Nombre de lignes de pédibus actives	

ACTION 2.2

Encourager et développer le covoiturage et les mobilités partagées

Contexte et références

La pratique du covoiturage se développe depuis plusieurs années sur le territoire national, principalement sur les trajets longue distance. La Communauté de Communes du Sud-Artois a le souhait de développer le covoiturage quotidien afin de rendre accessible son territoire et faciliter la mobilité pour tous. Cette solution de mobilité offre de nombreux avantages économiques (réduction des coûts liés au véhicule, réduction de l'usure du véhicule) et environnementaux (diminution de la pollution, amélioration de la qualité de l'air, ...). La mise en place de plateformes de mise en relation permet aux usagers de trouver plus facilement un partenaire (conducteur et/ou passager) pour effectuer les trajets domicile-travail ou encore des trajets de longues distances. Des axes forts existent sur le territoire dans lesquels s'inscrivent ces trajets, avec des pôles d'activités forts comme Arras, Amiens, Lille, Cambrai et Saint-Quentin.

L'autopartage constitue quant à lui un service de mise à disposition d'un ou plusieurs véhicules en accès partagé, pour de la location généralement de courte durée (par exemple Citiz). Ce service peut être mis en place par la collectivité ou même entre particuliers et offre plusieurs avantages. En effet, un ménage non motorisé cherchera la solution de mobilité la plus adaptée à son besoin de déplacement tout en ayant la possibilité de recourir à l'autopartage pour les déplacements qui nécessitent absolument la voiture.

La mise en place du covoiturage quotidien et d'un service d'autopartage doivent permettre de compléter l'offre de transport actuellement présente sur le territoire et faciliter l'accès à la mobilité et à l'emploi pour tous. En effet, diverses structures du territoire (entreprises, ESMS, ...) rencontrent des problèmes de recrutement du fait des contraintes de mobilité du territoire. La mise en place de ces solutions de mobilité représente une réelle valeur ajoutée à l'offre de transport et au territoire.

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règle générale : 7 2.6 - L'intermodalité et l'offre de transports améliorées Règle générale : 31	Lien avec d'autres actions du PCAET :	1.3, 2.1, 4.2
---------------------	--	---------------------------------------	---------------

Descriptif

I – Améliorer la mise en relation des utilisateurs

- Cibler un outil de référence pour mobiliser les usagers du territoire :
 - Mettre en relation les covoitureurs en s'appuyant sur le développement de Pass Pass covoiturage mis en place au niveau régional. Créée par le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités, la plateforme Pass Pass Covoiturage est gratuite, sans frais d'inscription et sans frais de commission pour les utilisateurs. Les trajets proposés sur cet outil peuvent être gratuits ou à prix libre. Cette plateforme permet de couvrir un territoire plus vaste qu'une application à échelle multicommunautaire et d'avoir une visibilité plus grande. Enfin, la plateforme permet également de créer des « communautés » pour les entreprises, administrations ou encore associations du territoire. Les communautés ont pour objectif premier de rassembler les salariés travaillant dans une même structure et/ou la même zone géographique afin de faciliter leur mise en relation.
 - L'application Rézopouce peut venir compléter l'offre en créant un covoiturage dynamique, c'est-à-dire qu'un auto-stoppeur trouve plus rapidement un covoitureur. Possibilité de déposer des « petites annonces ».
- Repérer des usagers du covoiturage et constituer un groupe de citoyens moteurs. Le groupe de citoyens moteurs pourra accompagner la Communauté de Communes dans la réflexion et mise en place d'actions autour du covoiturage quotidien. Un premier groupe de citoyens covoitureurs sous forme de communauté à l'échelle du Sud-Artois a été créé sur la plateforme Pass Pass Covoiturage.

- Favoriser les échanges de services de mobilité entre habitants du territoire. La plateforme Pass Pass Covoiturage est en train de développer le covoiturage solidaire. Cette fonction devrait permettre de mettre en relation des personnes qui souhaitent de l'aide (aller faire ses courses, aller à un rendez-vous médical, ...) avec des personnes qui souhaitent rendre un service.

II – Favoriser le développement du covoiturage et de l'autopartage sur le territoire, mettre en place une politique locale de modération automobile

-
- Inciter les acteurs économiques à développer le covoiturage, notamment à l'aide de défis mobilités, en raisonnant à l'échelle intercommunale. Par exemple, la Région Hauts-de-France organise tous les ans un Challenge mobilité ou encore la plateforme Pass Pass Covoiturage a lancé son premier défi covoiturage du 13 au 19 juin 2022 sur l'ensemble de la région Hauts-de-France. Ce défi a pour objectif de récompenser les covoitureurs, d'initier les habitants/salariés au covoiturage et de promouvoir la plateforme.
- Favoriser la mise en place d'une incitation financière afin de s'assurer de la bonne réalisation d'un trajet covoituré (ex : forfait mobilité durable à mettre en œuvre dans les entreprises et les administrations, forfait covoiturage proposé par l'Etat).
- Mettre en place un accompagnement personnalisé en priorité pour les personnes bénéficiant d'aides sociales. Une personne en insertion sur deux a déjà refusé un emploi en raison de problèmes liés à la mobilité. Le problème est aggravé en milieu rural. Trouver une synergie avec l'outil du Département 62 dédié au public bénéficiaire du RSA (Plateforme Mamobilité62).
- Mener une réflexion autour d'une solution d'autopartage :
 - Mettre en place un système de prêt de véhicule en situation de dépannage
 - Mutualiser les véhicules pour les métiers de la santé (1 emploi sur 6 sur la CCSA)
 - Mettre à disposition une flotte de véhicules (exemple : Citiz) pour faciliter les déplacements sur le territoire. Les véhicules pourront être mis à disposition dans des points stratégiques du territoire : par exemple la gare d'Achiet-le-Grand ou pôle de proximité comme Bapaume.
 - Mettre en relation des conducteurs bénévoles et des véhicules immobilisés par un public senior.

III – Développer les infrastructures

- Créer des lignes de covoiturage sur les axes les plus fréquentés : Bapaume-Arras via D917, Bapaume-Albert via D929, Bapaume-Péronne via D917, Bapaume-Cambrai via D930. Cela pourra s'appuyer sur la fonction de « communauté » de la plateforme Pass Pass Covoiturage.
- Identifier des aires de stationnement existantes pouvant servir d'aires de covoiturage et les officialiser
 - Les parkings de surfaces commerciales sont une opportunité tant pour la collectivité (gain financier) que pour les covoitureurs (facilité d'identifier le lieu, possibilité de faire ses courses) que pour la surface commerciale. Il est important de souligner que le Département du Pas-de-Calais prend à sa charge le totem d'information et la signalétique. Sur le territoire de la CC du Sud-Artois, Intermarché serait potentiellement intéressé par ce type de projet (du covoiturage se fait déjà sur le parking).
 - Retour d'expérience avec le magasin Auchan situé à Arras qui a matérialisé des places de covoiturage
 - Des aires de covoiturage peuvent être aménagées au niveau des pôles stratégiques (gares, pôle multimodal d'échange, pôles administratifs)

IV – Communiquer largement sur le covoiturage

- Mettre en avant l'aire de covoiturage existante sur le territoire. Elle se situe à Bapaume, en sortie de l'autoroute A1, en bordure de la D930 et d'une capacité de 60 places.
- Communiquer sur le covoiturage quotidien avec des visuels dans les commerces et supermarchés, sur le site internet de la CCSA, sur Facebook et dans la presse (Sud-Artois Magazine, la Voix du Nord).
 - Mettre à jour la rubrique « covoiturage » du site internet de la CCSA afin de présenter la plateforme Pass Pass Covoiturage et la communauté de covoitureurs.
 - Créer un kit de communication avec une affiche et un flyer. Ce kit de communication sera envoyé numériquement à chaque structure du territoire rencontrée lors des entretiens mobilités et seront mis dans les commerces principaux du territoire pour communiquer auprès du grand public.
 - Publier des articles dans le Sud-Artois Magazine. L'objectif est de promouvoir la démarche de la CC du Sud-Artois, promouvoir la plateforme Pass Pass Covoiturage et le futur défi covoiturage.

- Organiser un stand d'information covoiturage au forum de l'emploi et devant un/des supermarchés du territoire.
- Mettre en place une carte des aires de covoiturage et des arrêts de covoiturage dynamique type RézoPouce sur le modèle du dépliant sur les circuits-courts, réseaux citoyens actuels (zéro déchet, etc). Pour commencer cette étape, un questionnaire auprès des salariés du territoire sera réalisé pour connaître leurs trajets domicile-travail et identifier les axes de passage pour des futurs aires et arrêts covoiturage.
- Organiser une/des journée(s) de sensibilisation auprès des salariés des structures du territoire (ESMS, entreprises, ...). Un webinar a été organisé le 19 mai 2021 pour présenter la plateforme Pass Pass Covoiturage et le défi covoiturage auprès des structures du territoire. Des animations seront également organisées dans les structures intéressées pour sensibiliser les salariés.
- Bâtir une convention avec la CCI de l'Artois à l'échelle du Scota, pour promouvoir les mobilités partagées des salariés en déclinant des objectifs et des actions en commun entre les AOM membres du Scota et la CCI.
- Opportunité de créer une « fête de la transition » pour mettre en relation citoyens, élus, associations et développer des innovations locales.
- Insister sur les coûts économiques, écologiques et bien-être du covoiturage.
- Rassurer du point de vue de la sécurité.
- Interne : mobiliser les services développement économique et services à la population qui seront une porte d'entrée pour créer un groupe de commerçants, d'entreprises, et un groupe citoyen moteur qui seront des relais à moindre coût.

Vigilances environnementales

Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et possible dégradation de l'environnement selon la localisation des nouveaux aménagements. Pour éviter cette dégradation, il peut être envisagé d'utiliser les parkings existants pour créer des places dédiées au covoiturage, également solliciter la mise à disposition foncière des supermarchés pour des places de covoiturage.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de respectivement 6,3% et 9,2% par rapport à 2020	Taux de remplissage de 1,2
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de respectivement 9% et 13,1% par rapport à 2020	Taux de remplissage de 1,3
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de respectivement 24,2% et 23,1% par rapport à 2020	Taux de remplissage de 2

Objectifs qualitatifs

Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité
Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Pilotage

Cible principale	Entreprises, salariés, demandeurs d'emplois, étudiants, habitants
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Sud Artois, SCOTA
Partenaires	Communes inter-EPCI, Entreprises, CCI, ESMS, Acteurs de l'Emploi/Insertion, Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités, SCOTA, FJEP de Pas-en-Artois
Moyens humains	- Etudiants stagiaires : cartographie par la prise de contact auprès des entreprises et la mise en relation et ainsi favoriser la mise en place du covoiturage

	<ul style="list-style-type: none"> - SCOTA pour relayer l'information à l'échelle du bassin de vie - Services à impliquer en interne : Service infrastructures, Service environnement, Services à la population, Service Développement Économique <p>La priorité qui apparaît est le recrutement d'un animateur éco-mobilité à l'échelle de la CC et du bassin de mobilité avec articulation avec le SM HDF Mobilités et le Conseil Régional étant donné la déclinaison de la compétence mobilité.</p> <p>Dans le cas du covoiturage le plus important ce n'est pas de développer les infrastructures, qui ont peu d'impact sur le développement de la pratique, mais la création et la structuration d'un réseau de covoitureurs. L'animateur devra se charger de la sensibilisation auprès des entreprises, du suivi du groupe moteur citoyen et de la rédaction des différentes conventions. L'animation pourra se faire en partenariat avec les animateurs Pass Pass Covoiturage.</p> <p>L'échelle du bassin de mobilité paraît pertinente étant donné les flux de travailleurs du territoire, pour structurer et dynamiser la démarche il faut s'appuyer sur les principaux flux.</p>					
Moyens techniques	<p>Plateforme Pass Pass Covoiturage du SM HDF Mobilités, marché public du SM HF Mobilités avec prestation d'animation déléguée à Mobicoop</p> <p>Registre de preuve de covoiturage (Start'up d'Etat) : il permet à l'employeur d'avoir une preuve de réalisation d'un covoiturage par un salarié. Adhésion au Syndicat Mixte « Hauts-de-France Mobilités » (services innovants de mobilité ; études, montage de dossiers de financements, mutualisations, etc.)</p> <p>Forfait mobilité durable (FMD) mis en place par les employeurs</p>					
Budget	Adhésion de la CC au syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités					
Financement mobilisable	Financement du Département pour le développement d'aires de covoiturage (terrains public et privé). Le Département prend à sa charge la signalétique d'information sur l'ensemble des aires de covoiturage où un partenariat est mis en place, afin d'assurer une cohérence globale sur le territoire.					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			
Indicateurs de suivi						
Nombre de kilomètres parcourus en autopartage		Fréquentation de la plateforme locale		Nombre de covoitureurs dans la communauté		Nombre d'aires de covoiturage
				Nombre de communautés		

ACTION 2.3

Soutenir le développement des véhicules décarbonés

Contexte et références

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Région Hauts-de-France constitue un document de référence pour le PCAET de la Communauté de Communes du Sud-Artois. Afin de réduire de manière importante la pollution atmosphérique, celui-ci encourage les territoires à développer l'utilisation de véhicules à faibles émissions (véhicules électriques, véhicules GNV et bioGNV ou encore hydrogène).

La Communauté de Communes du Sud-Artois porte une réflexion de déploiement à l'échelle intercommunale de bornes de recharge pour véhicules électriques situés en voirie et ouverts au public sans aucune discrimination. Ce projet s'inscrit dans le développement d'une mobilité durable en encourageant notamment l'utilisation des véhicules électriques pour limiter la pollution de l'air et les émissions de GES. Une étude menée par EDF a permis d'aboutir en 2018 à la définition du schéma de déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Depuis 2018, deux bornes de recharge publiques ont déjà été installées sur le territoire : 1 une borne de recharge installée par la municipalité d'Achiet-le-Grand au centre de ce bourg et une borne de recharge mise en service par la CCSA sur l'aire de covoiturage communautaire de Bapaume.

Au 1^{er} janvier 2022 la Communauté de Communes est devenue compétente en matière d'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) en site accessible au public pour donner suite au transfert de cette compétence par ses communes membres.

Avec l'arrivée du biométhane sur le territoire de la CCSA, le déploiement de station GNV/bioGNV constitue une opportunité d'alternative, notamment pour les poids lourds, BUS, BOM de rouler au biogaz et de contribuer également à la décarbonation du territoire. Un bus alimenté au bioGNV occasionne 80% de réduction de CO₂, 95% de particules fines et 30 % de NO_x. Un projet est en cours sur la Z.A des Anzacs (SEVEN). Le SMAV convertit ses BOM au gaz, avec déjà 10 véhicules en service en 2021.

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règle générale : 7 2.6 - L'intermodalité et l'offre de transports améliorées Règle générale : 31	Lien avec d'autres actions du PCAET :	1.3
---------------------	--	---------------------------------------	-----

Descriptif

I - Favoriser les modes de déplacements et les énergies alternatives pour les motorisations

- Consolidation de la mobilité électrique (développement du parc roulant, des bornes de recharge, etc.) associée à la réalisation d'un maillage des bornes de recharge électriques
- Conversion des flottes de véhicules publiques et privées du territoire (à ce titre, la flotte de véhicules de la Communauté de Communes est en cours de renouvellement vers des véhicules propres, principalement électriques)
- Soutien au développement des VAE :
 - Dans un premier temps un travail est mené sur les voies cyclables pour permettre la sécurisation des itinéraires et une meilleure pratique de tous
 - Puis réflexion à mener sur l'acquisition et la mise à disposition de VAE par la CCSA

II - Soutenir la recherche et développement pour les nouvelles technologies motorisées

- Veille technologique sur les différentes sources d'énergie : biogaz, hydrogène, électricité...
- Développer une station hydrogène sur la zone d'activités des Anzacs 2 à Bapaume

III - Déployer des bornes de recharges pour véhicules électriques sur le domaine public (en voirie)

- Mise en œuvre du schéma de déploiement des IRVE (*cf. détail en annexe*) réalisé par EDF en 2018 sur les espaces publics du territoire

- Selon l'estimation du schéma directeur, 18 points de charge devraient être déployés sur la CC du Sud-Artois d'ici 2030 pour répondre aux différents usages du VE.
- Il ne semble pas nécessaire de déployer des bornes rapides (43 kW) sur le territoire mais cela nécessiterait une mise à jour dans l'avenir.

Vigilances environnementales

Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et possible dégradation de l'environnement selon la localisation des nouveaux aménagements.
Prise en compte des nouveaux déchets liés au développement de nouvelles solutions.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de respectivement 6,3% et 9,2% par rapport à 2020	Substitution de 20% des véhicules thermiques vers des motorisations alternatives
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de respectivement 9% et 13,1% par rapport à 2020	Substitution de 28% des véhicules thermiques vers des motorisations alternatives
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de respectivement 24,2% et 23,1% par rapport à 2020	Substitution de 85% des véhicules thermiques vers des motorisations alternatives

Objectifs qualitatifs

Assurer la diversification des motorisations et la continuité de l'approvisionnement en carburants

Pilotage

Cible principale	Domaine public communal : voirie, parcs de stationnement
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Sud Artois
Partenaires	Communes, ADEME, opérateurs de transport en commun, entreprises, GRdF (hydrogène), Enedis
Moyens humains	Service Voirie - infrastructures de la CC du Sud-Artois
Moyens techniques	Bureaux d'études
Budget	Installation d'IRVE (titre III) - Investissement : 180 000 € Coût estimé d'un bus alimenté au biogaz : 280 000 € (contre 250 000 € au diesel)
Financement mobilisable	Installation d'IRVE (titre III) - Prime ADVENIR (60 000 €), Etat (combien ?) dans le cadre du CRTE (action inscrite)

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	x		x			

Indicateurs de suivi

Nombre de bornes de recharge
installées par type d'énergie

Part de chaque type d'énergie dans
le secteur « Transport »

Part de chaque type de motorisation
dans la flotte de la collectivité

ACTION 2.4

Améliorer le transport et la livraison des marchandises

Contexte et références

La volonté de développer de nouvelles solutions de transport de marchandises fait suite aux discussions de la CCSA avec les entreprises et la CCI en lien avec le dispositif ACTIF.

Un nombre conséquent d'entreprises de logistiques et transports sont implantées sur le territoire du Sud-Artois, notamment à Bapaume et Achiet-le-Grand.

Le secteur du transport de marchandises représente 8% des consommations énergétiques du territoire, dont 90% proviennent du diesel et 9,5% de l'essence. La répartition est équitable entre les véhicules utilitaires et les poids lourds en termes de volumes d'énergie consommée.

Les entreprises de logistique sont entrées dans une dynamique d'économie de trajets pour réduire les coûts liés aux carburants.

Référence SRADET :	1.1 - Le hub logistique structuré et organisé Règle générale : 1 1.2 - La transition énergétique encouragée Règle générale : 7	Lien avec d'autres actions du PCAET :	1,3, 2.1, 2.3
--------------------	---	---------------------------------------	------------------

Descriptif

I – Etablir un état des lieux des besoins sur le territoire

Premier travail à mener auprès des entreprises, clubs d'entreprises pour évaluer le besoin et le potentiel de nouveaux modes de transport. Obtenir un état des lieux actuel sur le territoire car peu de remontées d'informations par d'autres canaux.

II - Optimiser le nombre de véhicules lourds circulant sur le territoire

- Réduire la charge vide
- Diminuer les distances parcourues
- Repenser le conditionnement

III – Explorer les nouveaux modes de transports

- Réaliser des études pour implanter des stations à hydrogène ou BioGNV à proximité des pôles d'échanges, et donc en lien avec le potentiel de méthanisation sur le territoire ;
- Mettre en œuvre la logistique du dernier kilomètre avec report modal vers des vélos cargos, ou autres modes de transport décarbonés.

Vigilances environnementales

Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et possible dégradation de l'environnement selon la localisation des nouveaux aménagements.
Prise en compte des nouveaux déchets liés au développement de nouvelles solutions.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de respectivement 6,3% et 9,2% par rapport à 2020	Substitution de 23% des véhicules thermiques vers des motorisations alternatives
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du	Substitution de 33% des véhicules thermiques vers des motorisations alternatives

	secteur transport routier de respectivement 9% et 13,1% par rapport à 2020					
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de respectivement 24,2% et 23,1% par rapport à 2020		Substitution de 100% des véhicules thermiques vers des motorisations alternatives			
Objectifs qualitatifs						
Contribution à la réduction des polluants atmosphériques Réduction du nombre de poids-lourds Assurer la diversification des motorisations et la continuité de l'approvisionnement en carburants						
Pilotage						
Cible principale	PME du bâtiment, entreprises du secteur de la logistique					
Pilote / maître d'ouvrage	CC du Sud-Artois : service Développement Economique					
Partenaires	CMA, CCI Région Hauts-de-France, Club d'entreprises du Sud-Artois, ENEDIS, GRDF					
Moyens humains	Service développement économique et Service mobilité à la CC du Sud-Artois					
Moyens techniques	Plateforme ACTIF					
Budget	CCI et CMA via le dispositif Booster Entreprises du secteur de la logistique, du bâtiment					
Financement mobilisable	ADEME					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		xx			
Indicateurs de suivi						
Nombre de véhicules biogaz				Nombre d'acteurs impliqués dans une logistique du dernier kilomètre		

AXE 3 - ENCOURAGER LA SOBRIETE ET AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE DES BATIMENTS

Action 3.1 - Massifier la rénovation énergétique des logements

Action 3.2 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des bâtiments d'entreprises

ACTION 3.1

Massifier la rénovation énergétique des logements

Contexte et références

Un enjeu fort sur le territoire est notamment celui de la rénovation énergétique des bâtiments existants. En cas de hausse des prix de l'énergie, la rénovation participe à un défi de société, afin notamment de prévenir la précarité énergétique des ménages. En outre, la rénovation des bâtiments participe à l'amélioration globale de la qualité de vie des habitants, grâce à l'amélioration du confort thermique mais également de la santé.

Le secteur résidentiel constitue le premier consommateur du territoire avec 29% du volume total. Le fioul occupe encore une place importante, au même niveau que l'électricité pour 34% de l'énergie consommée, et donc avec le gaz plus de la moitié de la consommation du territoire provient des énergies fossiles.

La Communauté de Communes du Sud-Artois est labellisée Guichet Unique de l'Habitat par la Région Hauts-de-France. Quel que soit le projet envisagé, les habitants peuvent se renseigner avant d'entreprendre des travaux lors de permanences hebdomadaires sur le territoire.

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règle générale : 7 3.2 - La réhabilitation thermique encouragée Règle générale : 33	Lien avec d'autres actions du PCAET :	3.2
---------------------	---	---------------------------------------	-----

Descriptif

I – Permettre une meilleure compréhension des dispositifs d'accompagnement sur la rénovation énergétique

- Mettre à disposition du public un lieu d'accueil permanent pour l'information et l'accompagnement sur la rénovation énergétique ;
- Instaurer un dispositif de repérage (exemple de la métropole de Lille avec les dispositifs NEHS et AMELIO) et d'incitation des ménages pour accepter une visite conseil dans leur habitation sur les bons usages de l'énergie ;
- Organiser un salon de l'écoconstruction et de la rénovation.

II – Simplifier et fluidifier l'écosystème

- Créer un réseau des acteurs impliqués dans l'habitat (construction, transactions immobilières, administrations publiques) pour qu'ils se coordonnent entre eux dans un esprit de partenariat ;
- Faire connaître le réseau des acteurs avec leurs champs d'action respectifs ;
- Centraliser l'information sur les dispositifs d'accompagnement concernant la rénovation énergétique des logements et tenir à jour le réseau des acteurs.

III – Développer les formations et l'emploi local autour de la rénovation et de l'écoconstruction

- Développer la formation pour les filières de l'écoconstruction et de la rénovation (matériaux biosourcés, énergies renouvelables, végétalisation, etc.) ;
- Favoriser l'installation d'entreprises de l'écoconstruction et de la rénovation.

IV – Rénover le patrimoine public et privé

- Renseigner lors des acquisitions les démarches à suivre pour la rénovation énergétique ;
- Intensifier les dispositifs d'OPAH ;
- Travailler en lien avec les bailleurs sociaux ;
- Signature d'une convention « FULL/GAZ » sur une durée de 3 ans 2021-2023 entre la CCSA et GRDF pour éradiquer les systèmes de chauffage au fioul (remplacement par des chaudières gaz dans les 19 communes raccordées au gaz), avec un accompagnement sur les aides financières.

Vigilances environnementales

Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.) et de gestion de la qualité de l'air intérieur dans les projets de rénovation.

Objectifs chiffrés		
Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 9,6% et 15,6% par rapport à 2020	Rénovation de 23% du parc de logements En priorité les catégories E/F/G à un niveau de 120 kWh/m ²
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 13,7% et 22,2% par rapport à 2020	Rénovation de 33% du parc de logements En priorité les catégories E/F/G à un niveau de 120 kWh/m ²
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 41,1% et 66,7% par rapport à 2020	Rénovation de 100% du parc de logements Pour les catégories E/F/G à un niveau de 120 kWh/m ² Pour le reste, au niveau BBC rénovation, soit 50 kWh/m ²
Objectifs qualitatifs		
Réduire la dépendance aux énergies fossiles pour le secteur résidentiel Améliorer les logements et le cadre de vie Lutter contre la précarité énergétique		
Pilotage		
Cible principale	Parc de logements situés sur le territoire du Sud-Artois	
Pilote / maître d'ouvrage	CC du Sud-Artois (Service Habitat)	
Partenaires	ANAH, DDTM, Conseil Régional, CMA, CPIE Ville de l'Artois, CAUE, bailleurs sociaux, ADIL	
Moyens humains	CCSA Services Habitat et Urbanisme, Conseiller info énergie du CPIE	
Moyens techniques	<p>Guichet Unique de l'Habitat, OPAH, PIG Ateliers menés par le CAUE Répertoire des références à l'échelle du département par le CAUE Centre de formation situé à Arras Offre transition de GRDF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1-Volet écologique : Souscription d'un contrat de fourniture de gaz vert ; Passage de la flotte véhicule au bioGNV / GNV • 2-Volet énergétique : Appui technique de CEGIBAT sur les investissements possibles pour améliorer l'isolation énergétique ; Accompagnement sur l'utilisation du compteur Gazpar • 3-Volet solidaire : Accompagnement à l'exploitation des données du compteur Gazpar pour aider à la maîtrise de l'énergie. <p>France Rénov'</p>	
Budget		
Financement mobilisable	Subventions aux investissements pour les acteurs privés : démarche à effectuer auprès de l'EIE Aides apportées dans le cadre du volet transition par GRDF Financement par EDF d'une partie de l'Action Energie Territoire (AET) mise en place par le département auprès des bénéficiaires du Fonds Solidarité Logement (FSL) Programme LEADER 2023-2027	

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
xx	xx		x	x	X	
Indicateurs de suivi						
Montant des aides dédiées aux projets de rénovation énergétique		Mise en place d'une structure d'accompagnement pour les entreprises		Consommations énergétiques des bâtiments (GWh/an)	Nombre d'opérations de rénovation énergétique réalisées	

ACTION 3.2

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des bâtiments d'entreprises

Contexte et références

La consommation d'énergie du secteur tertiaire sur le territoire est estimée à 55 MWh/an, ce qui représente 9% de la consommation globale (4e poste). En termes d'émissions de GES, le secteur émet environ 9 900 teqCO₂, soit 5% des émissions totales du territoire (6e poste).

Les collectivités publiques dépensent entre 2 et 4% de leur budget de fonctionnement en dépenses énergétiques. Ce chiffre est en hausse et essentiellement dû à une faible performance énergétique du bâti. Selon le réseau AMORCE, cette consommation représente environ 2% de l'énergie finale consommée en France et contribue à émettre 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Ainsi, la réduction de ces consommations est un réel enjeu financier pour les collectivités en plus d'un moyen d'agir en faveur de la transition énergétique.

Par ailleurs, tous les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000m² sont tenus de réduire leur consommation énergétique de 60% entre 2010 et 2050, d'après le décret tertiaire qui précise les modalités d'application de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) dans ce secteur.

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règle générale : 7 3.2 - La réhabilitation thermique encouragée Règle générale : 33	Lien avec d'autres actions du PCAET :	3.1
---------------------	---	---------------------------------------	-----

Descriptif

I – Mettre en place un Conseiller en Energie Partagé (CEP) sur le territoire

En partenariat avec l'ADEME et la FDE 62, un dispositif d'ingénierie mutualisé à l'échelle des territoires de la CC du Sud-Artois et de la CU d'Arras serait mis en place : le/la conseiller(ère) en énergie partagé(e).

Le/la conseiller(ère) en énergie partagé(e) ou CEP accompagne les collectivités de moins de 10 000 habitants dans la mise en œuvre de leur plan d'action d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine. Exemples de tâches concrètes :

- Réaliser des bilans énergétiques globaux des bâtiments communaux et intercommunaux.
- Élaborer des recommandations d'amélioration en lien avec ces bilans.
- Planifier et programmer des actions de maîtrise de l'énergie.
- Accompagner les projets sur le long terme : cahier des charges, financements, ...
- Proposer des actions visant à optimiser l'éclairage public.
- Conseiller et accompagner communes et intercommunalités sur les financements disponibles.
- Former, informer et sensibiliser les élus et les agents communaux et intercommunaux.
- Mutualiser les projets à l'échelle intercommunale : groupements de commande, échanges de pratiques, ...
- Participer à des réseaux locaux des conseillers en énergie partagée.

II – Consacrer un budget intercommunal pour l'efficacité énergétique

- Subvention « Entreprendre en Sud-Artois » : aide majorée pour l'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux et artisanaux, l'installation d'équipements moins énergivores
- Soutien financier aux dispositifs Booster de la CCI et de la CMA
- Réflexion sur les fonds de concours intercommunaux qui pourraient être fléchés sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics

III - Amélioration de la connaissance et sensibilisation des acteurs privés

- Inviter les propriétaires privés, telles que les entreprises industrielles, artisanales, commerciales, à entrer dans un processus structuré d'amélioration de la performance énergétique environnementale et de confort de leurs bâtiments. Ce processus se caractérise par les étapes suivantes :
 - sensibiliser et convaincre les décideurs ;
 - connaître le parc immobilier et sa performance et programmer la rénovation dans le cadre d'une stratégie immobilière ;
 - entamer la démarche d'amélioration de la performance énergétique.
- Donner, en même temps, les outils adéquats de maîtrise des leviers financiers, contractuels et organisationnels.

IV - Développer des actions d'efficacité énergétique sur le patrimoine économique privé

La rénovation énergétique s'intègre dans une démarche d'ensemble et doit en premier lieu viser l'efficacité énergétique avant le recours aux énergies renouvelables. Un travail prioritaire doit être mené sur le volet comportement des occupants et sur l'enveloppe du bâtiment.

Ainsi que le cite le référentiel rev3 : « faire qu'un bâtiment soit producteur d'énergie n'a de sens que si le bâtiment a, en premier lieu, optimisé sa performance énergétique par une réhabilitation énergétique et environnementale ambitieuse, portant prioritairement sur l'enveloppe puis sur les systèmes ».

Les actions d'efficacité énergétique s'appuient sur quatre grandes typologies d'actions :

- Les actions relatives à la qualité thermique des bâtis, notamment sur l'enveloppe ;
- Les actions relatives à l'efficacité énergétique des équipements (hors process, soit le chauffage, l'éclairage, l'air comprimé, la motorisation électrique ...) ;
- Les actions relatives à l'amélioration de la gestion énergétique ;
- L'amélioration et l'optimisation en continu du changement de comportements.

Vigilances environnementales

Bien intégrer les caractéristiques patrimoniales pour les opérations de rénovation sur des bâtiments à forte valeur patrimoniale.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 16,8% et 22,7% par rapport à 2020	Rénovation de 23% du parc tertiaire
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 24% et 32,4% par rapport à 2020	Rénovation de 33% du parc tertiaire
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 72% et 97,3% par rapport à 2020	Rénovation de 100% du parc tertiaire

Objectifs qualitatifs

Apporter du soutien technique et financiers aux acteurs économiques pour faciliter la rénovation des bâtiments.

Pilotage

Cible principale	Bâtiments tertiaire public et privé du territoire
------------------	---

Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Sud Artois					
Partenaires	FDE 62, CMA, CCI, Région Hauts-de-France, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, CIEU-CPIE					
Moyens humains	Conseiller en énergie partagé : ½ ETP (conjoint avec la CU Arras) Conseiller info-énergie de l'Espace Info Energie					
Moyens techniques	Fiche de renseignement établie par le service Dév. Eco. de la CCSA S'appuyer par exemple sur les guides pratiques de l'ADEME Référentiel rev3 sorti en 2021 : « Stratégie de rénovation énergétique – Vers un bâtiment industriel basse consommation »					
Budget	CEP Fonds de concours de la CC du Sud-Artois pour les bâtiments communaux Subvention « Entreprendre en Sud-Artois » : aide majorée pour l'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux et artisanaux					
Financement mobilisable	ADEME et région Hauts-de-France : 30 k€ pendant 3 ans pour un CEP Etat (DETR, DSIL), Département (FARDA), Région HDF (entreprises)					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
xx	xx			x		x
Indicateurs de suivi						
Etiquette énergétique moyenne du parc tertiaire privé			Nombre d'opérations de rénovation des bâtiments privés	Etiquette énergétique moyenne du parc tertiaire public	Nombre d'opérations de rénovation des bâtiments publics	

AXE 4 - MOBILISER LE TERRITOIRE POUR ACCELERER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Action 4.1 – Exemplarité et démonstration par les acteurs publics

Action 4.2 – Communication sur les enjeux environnementaux et climatiques

ACTION 4.1

Exemplarité et démonstration par les acteurs publics

Contexte et références

La Communauté de Communes se veut être un modèle et un précurseur de la transition écologique et énergétique du territoire, pour cela il s'agit d'être porteur de démarches innovantes, respectueuses de l'environnement, sobres, d'une nouvelle économie durable, circulaire et inclusive. Pour cela plusieurs axes d'amélioration concernant la mobilité, et la consommation des bâtiments sont identifiés.

L'objectif pour la CCSA est de se positionner comme un exemple et un moteur de la transition vers de nouveaux comportements, de nouveaux modes de vie et de consommation pour impulser les changements innovants auprès des entreprises et des citoyens du territoire.

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règle générale : 7	Lien avec d'autres actions du PCAET :	3.2
---------------------	--	---------------------------------------	-----

Descriptif

I – Recenser et mettre en place des sites pilotes pour mesurer les gains et servir d'exemple pour les habitants

Exemples actuels :

- Jardins de Cocagne : isolé sous dalle, récupération d'eau pluviale
- Cimetière de Biefvillers-lès-Bapaume
- Verger de l'école de Metz-en-Couture
- Bâtiments publics réhabilités (Salle Gambetta à Bapaume, Mairie-Ecole de Bihucourt...)
- Habitations rénovées dans le cadre de l'OPAH
- Flotte de véhicules de service électriques

Nécessite de passer par une étape de recensement des projets et des rénovations thermiques réalisées. Le programme TEPCV (2015-2018) a donné lieu à des opérations vertueuses.

II – Identifier des moyens de sensibilisation

- Participer aux visites réalisées par le CAUE, et organiser des visites d'opérations innovantes
- Communiquer auprès de la population les mesures effectuées : réduction des consommations d'énergie, d'eau, etc.
- Site Internet dédié aux transitions dans la CC du Sud-Artois

III – Définir la gouvernance du PCAET

- Détailler le suivi du plan d'actions en lien avec les élus, les techniciens et les partenaires.
- Préciser la gestion en interne ainsi que la communication auprès du grand public (fréquence, supports).

IV – Intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics de construction des bâtiments publics

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 9,9% et 14,4% par rapport à 2020	-

2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 14,4% et 20,5% par rapport à 2020		-			
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 42,4% et 61,6% par rapport à 2020		-			
Objectifs qualitatifs						
Montrer l'exemple auprès des habitants du territoire						
Pilotage						
Cible principale	Communes gestionnaires d'un patrimoine bâti					
Pilote / maître d'ouvrage	CCSA et FDE 62					
Partenaires	ADEME, SCOTA, CPIE Villes de l'Artois, CAUE du Pas-de-Calais					
Moyens humains	Conseiller en Energie Partagé qui intervient à partir de 2023 (1/2 ETP pour la CCSA et 1/2 ETP mutualisé avec un EPCI proche)					
Moyens techniques	Etude de planification énergétique (ADEME) qui pourrait être réalisée à l'échelle du SCOTA					
Budget	Nécessite un budget pour acheter des prestations au minimum					
Financement mobilisable						
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			
Indicateurs de suivi						
Nombre d'opérations de communication sur les réalisations de la CCSA						

ACTION 4.2

Communication sur les enjeux environnementaux et climatiques

Contexte et références

La sobriété est le premier levier à activer par la CCSA sur son territoire afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Pour y parvenir, un maximum d'utilisateurs doit être sensibilisé à ces enjeux et aux moyens mis à leur disposition.

Plusieurs canaux sont identifiés : les élus, la CCSA et la presse par les méthodes « usuelles », mais des relais auprès des différents publics comme cela a pu être fait sur d'autres territoires du département afin de sensibiliser au plus près de l'habitant, voire à domicile.

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règle générale : 7	Lien avec d'autres actions du PCAET :	-
---------------------	--	---------------------------------------	---

Descriptif

Avant tout, prévoir un agenda dédié aux sujets environnementaux, avec l'aide des « Rendez-vous de l'environnement » par la Région Hauts-de-France.

I - Formation et sensibilisation sur les thématiques de la transition pour toutes les générations :

- Organisation d'ateliers de sensibilisation :
 - sur les différentes thématiques : empreinte carbone, économies d'énergie, gestion de l'eau, déchets, mobilité...
 - intergénérationnels
 - dans les entreprises
- Retour d'expérience à Boulogne et Calais avec le projet Civigaz : partenariat entre GRDF et bailleurs sociaux pour organiser des rencontres auprès des occupants avec présentation des écogestes. Appui sur une association locale de jeunes sans emploi pour être ambassadeurs de la démarche ;
- Former les habitants au calcul de leur empreinte carbone, à la lecture d'une facture énergétique ;
- Sensibiliser les jeunes de manière ludique. EDF met à disposition des enseignants des modules adaptés en fonction des classes ciblées dans le cadre du programme Watty. Incitation à la participation aux plans climats de leurs propres territoires ;
- Accompagner les structures d'éco-délégués formant un « parlement » sur le territoire :
 - Organisation de conférences thématiques
 - Partage avec les autres établissements
- Le CPIE apporte expertise pour permettre la concrétisation de projets entrepris par les élèves des différents établissements scolaires ;
- Le choix du relai en fonction du public est déterminant. Exemple du relai pour l'alimentation via l'action sociale.

II - Faciliter le passage à l'acte :

- Organiser un événement rassembleur pour identifier les forces vives ;
- Mettre en place des ateliers de pratique sur les actions à mettre en place au quotidien : fabrication de cosmétiques, zéro-déchets, initiation à la couture, formation à l'utilisation d'un compost ;
- Créer des groupes de travail par thématique pour échanger sur les pratiques, rencontrer les autres acteurs du territoire et agir avec la collectivité ;
- Promouvoir toutes les initiatives de pratique sur le territoire comme les Repair Café ;
- Utiliser la plateforme existante : « Défi Déclic » (famille à énergie positive, zéro déchet, mobilité, alimentation).
- Alimenter le portail web de la CCSA avec des exemples d'initiatives locales menées en matière de transition écologique (onglet « Agir Local »)

Il est également possible pour la CC du Sud-Artois de :

- Fournir des ampoules basse consommation, des mousseurs de robinet... dans le cadre d'animations
- Lancer des défis sur les écogestes
- Inviter les participants à réaliser des audits énergétiques
- Participer aux « Rendez-vous de l'environnement » en Hauts-de-France : dispositif qui favorise les actions locales d'intérêt régional en faveur de l'environnement, de la biodiversité, de l'éducation active à l'environnement et à l'écocitoyenneté. Le CPIE peut aider la CCSA à monter le dossier de candidature. https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=804
Bénéficiaires : Les associations dont la protection, la promotion et/ou l'éducation à l'environnement figure dans l'objet statutaire et qui souhaitent développer, en partenariat avec une intercommunalité et/ou un syndicat mixte, des projets qui visent l'amélioration de la biodiversité et de l'environnement. Ce projet doit mobiliser une diversité d'acteurs et de partenaires du territoire et impliquer la participation active de ses habitants.

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 9,9% et 14,4% par rapport à 2020	-
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 14,4% et 20,5% par rapport à 2010	-
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 42,4% et 61,6% par rapport à 2020	-

Objectifs qualitatifs

Diffuser l'information auprès de tous

Pilotage

Cible principale	Tous les publics dont notamment les non-informés et non-initiés
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Sud Artois
Partenaires	Etablissements scolaires, Services Civiques, Presse et médias, Sud Artois Magazine, SMAV, CPIE Ville de l'Artois en association avec les CCAS, MDS, et aides alimentaires (ateliers énergie et alimentation auprès d'un public plutôt de précarité énergétique), Associations (Collectif Climat, clubs sportifs, centres de loisirs), Centre social, Bailleurs sociaux,
Moyens humains	Elus, Aides à domicile, Mission locale Bapaume, Service de communication de la CCSA (nécessite d'avoir des moyens humains pérennes pour l'animation et la coordination de cette action) Mission de services civiques : ambassadeurs de la transition
Moyens techniques	Faciliter le repérage des logements nécessitant du point de vue énergétique Diagnostic logement par SLIME : Appels à projet (exemple : Loos-en-Gohelle)

	Connaissance du territoire par les élus Ateliers de sensibilisation par EDF en partenariat avec les CCAS/MDS et les bailleurs sociaux Meilleure connaissance des publics pour ajuster les modes de diffusion Fresque du Climat Public scolaire : CRDD, AMRES, Canopee, organisation par GRDF des méthagri'camps					
Budget	Nécessite un budget pour acheter des prestations au minimum					
Financement mobilisable	Appel à projet : SLIME « Rendez-vous de l'environnement » par la région Hauts-de-France Appel à projets 2022 des politiques d'inclusion durable - Pas-de-Calais le Département : https://www.pasdecals.fr/Solidarite-Sante/Appels-a-projets-et-candidatures-Solidarites-Sante/Appel-a-projets-2022-des-politiques-d-inclusion-durable					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	X	
Indicateurs de suivi						
Nombre d'ateliers de sensibilisations mis en place		Nombre de relais au sein des différentes structures		Nombre d'ateliers pratiques réalisés		Nombre d'utilisateurs de la plateforme « Défi Déclic »

AXE 5 - ŒUVRER POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Action 5.1 – Accompagner le monde agricole vers les nouvelles pratiques

Action 5.2 – Développer l'agroforesterie et la plantation de haies

ACTION 5.1

Accompagner le monde agricole vers les nouvelles pratiques

Contexte et références

Depuis de nombreuses années, la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais et la Communauté de Communes du Sud Artois, ont su développer des rapports réguliers leur permettant de contribuer à la mise en œuvre d'actions sur le terrain, au profit des agriculteurs et de la société civile (mesures agro environnementales, collecte des déchets plastiques ou de pneumatiques usagés, mise en place d'un recensement puis d'un guide des producteurs locaux, lutte contre l'érosion des sols). L'agriculture occupe, il est vrai, une place importante au sein des stratégies et politiques communautaires. La Communauté de Communes Sud Artois et la Chambre d'Agriculture poursuivent de concert les ambitions suivantes :

- Maintenir et favoriser un dialogue entre la collectivité et le monde agricole,
- Contribuer au rapprochement du monde agricole et du citoyen,
- Préserver et maîtriser les ressources foncières agricoles,
- Permettre le développement, l'adaptation et la pérennité de l'activité économique agricole et des exploitations sur le territoire,
- Favoriser la consommation alimentaire de proximité pour tous (restauration collective, points de vente collectifs, vente directe, etc.),
- Contribuer à l'évolution des pratiques agricoles par la réduction des intrants, la constitution de collectifs de type GIEE (Groupe d'Intérêt Economique et Environnemental),
- Contribuer à la valorisation de l'espace rural, qui fait partie de l'identité du territoire, et participer à son attractivité, tout en préservant un cadre et lieu de vie de qualité, notamment par la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation du monde agricole aux effets attendus du changement climatique et au développement des énergies renouvelables.
- Contribuer à la lutte contre les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Référence SRADDET :

1.2 - La transition énergétique encouragée
Règles générales : 7, 9

Lien avec d'autres actions du PCAET :

1.1

Descriptif

I – Sensibiliser et encourager :

- Amener de la pédagogie auprès des habitants, des élus locaux et des agriculteurs sur les différentes formes d'agriculture (conférences, visites d'exploitations, communication écrite, rencontres et réunions en mairies) ;
- Porter une attention toute particulière aux pratiques culturelles et à leurs incidences sur les émissions de gaz à effet de serre, l'érosion et le ruissellement. Nourrir cette expertise d'exemples concrets et locaux notamment au travers du film « Paysans du ciel à la Terre », tourné sur notre territoire et co-financé par la Communauté de Communes du Sud-Artois.
- Accompagner le monde agricole dans son adaptation au changement climatique et aux transitions vers des pratiques préservant la richesse, les capacités de régénération et la pérennité de leur « capital sol » (teneur en humus, vie micro et macroscopique) ;
- Bénéficier du label Territoire Bio Engagé (+6% de SAU en bio, +22% de bio dans les achats) au niveau des communes ou des établissements ;
- Travailler de concert avec les industries agro-alimentaires, syndicats, organismes et coopératives agricoles ;
- Mettre en place une animation autour de l' « Agriculture de Conservation des Sols » avec la Chambre d'Agriculture (diagnostic de territoire, création de groupes émergents d'agriculteurs et communication).

II – Travailler sur une meilleure gestion des sols et des engins agricoles :

- Augmenter le taux de matière organique dans les sols agricoles et renforcer la protection de l'eau par une meilleure gestion des intrants :
 - Mettre en place des fermes pilotes pour la réduction de l'usage des intrants
 - Sensibiliser et inciter à la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce permettant de limiter les pertes de terre arable fertile (par érosion des sols consécutive aux phénomènes de ruissellement)
 - Diffuser le film « Paysans du Ciel à la Terre » pour sensibiliser les agriculteurs au changement de certaines pratiques agricoles
- Développer les filières « vertueuses » et labellisées
 - Communiquer auprès du grand public sur les pratiques vertueuses
 - Encourager l'émergence de nouvelles pratiques
 - Intégrer ces thématiques dans les formations initiales agricoles
 - Exploiter l'étude de sensibilité au bio « Sensibio » menée par l'intercommunalité fin 2021 auprès de 12 agriculteurs non bio pour identifier les freins et leviers pour développer la bio sur le territoire
- Accompagner le renouvellement ou l'adaptation du matériel agricole dans le cadre de la transition écologique adapté à la taille d'arbustes et aux pratiques culturales vertueuses. Se rapprocher des Coopératives d'Utilisation des Matériels Agricoles (CUMA)
- Réfléchir à une coordination sur les assolements, concertée, et sur les pratiques culturales (notamment la gestion des « intercultures » avec les couverts végétaux, le sens des cultures et le positionnement des accès aux parcelles) pour un maillage intéressant sur le territoire (en lien avec les problématiques d'érosion)
- Sensibiliser les agriculteurs et les élus dans une démarche commune :
 - Aux enjeux liés à l'érosion et aux ruissellements
 - aux intérêts et atouts de réaliser des aménagements d'hydraulique douce
 - à l'intérêt de maintenir des « ceintures vertes » autour des centre-bourgs

III – Former les agriculteurs :

- Difficulté de calendrier pour les formations disponibles ;
- Peu de choix de thématiques, les formations sont centrées sur la pratique ;
- Besoin de formation sur les filières à développer telles que le maraîchage : utiliser le Jardin de Cocagne du Coin Familial et le GECQ3A
- Besoin d'évolution de la formation de la restauration collective.

Vigilances environnementales

Objectifs chiffrés

France	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur agricole de respectivement 5,8% et 11,3% par rapport à 2020	Réduction de 12% des engrais chimiques
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur agricole de respectivement 8,3% et 16,2% par rapport à 2020	Réduction de 16% des engrais chimiques
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur agricole de respectivement 24,9% et 48,6% par rapport à 2020	Réduction de 50% des engrais chimiques

Objectifs qualitatifs

Adapter les systèmes de production aux évolutions climatiques et aux particularités du territoire.
 Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans le milieu agricole.
 Rétablir un maillage parcellaire et réduire le travail du sol (labours), pour leur intérêt paysager, biodiversité et anti-érosif, afin de protéger les parcelles et préserver la fertilité des sols.
 Rétablir une porosité et une teneur en matière humique satisfaisantes et permettant notamment une meilleure infiltration des eaux de pluie à la parcelle (réserve utile en eau du sol pour la culture) et de moindres amendements pour les cultures suivantes.
 Favoriser la restitution au sol des résidus de culture et leur métabolisation souterraine qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pilotage

Cible principale	Agriculteurs, groupements d'agriculteurs (collectifs, associations, syndicats...)
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Sud Artois et Chambre d'Agriculture
Partenaires	Chambre d'Agriculture, DRAAF, FRCUMA, VIVEA, Bio en Hauts-de-France, CIVAM (distribution), A Pro Bio, Département (formation en cuisine), Lycée Agricole, APAD (Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable)
Moyens humains	CCSA / Chambre d'Agriculture / Bio en Hauts-de-France
Moyens techniques	Programmes de formation VIVEA, GEDA, CETA, GIEE Tours de plaine entre agriculteurs Point Accueil Bio Hdf : https://pointaccueilbio-hdf.fr/ Rencontres de terrain et réunions d'information à destination des élus et des agriculteurs (exploitants et propriétaires des parcelles) Résultats de l'étude LIOSE concernant la lutte contre le ruissellement érosif sur l'ensemble du territoire de la CCSA
Budget	PAT du Sud-Artois
Financement mobilisable	Agence de l'Eau (AIDAB), DRAAF PCAE par la Commission Européenne, aides aux investissements agricoles par la Région Hauts-de-France Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x		

Indicateurs de suivi

Nombre et localisation de fermes pilotes pour la réduction de l'usage des intrants et d'agriculteurs dans la démarche de lutte contre le ruissellement érosif	Nature et nombre de sessions de sensibilisation et de formation et nombre de participants	Nombre et nom des porteurs du Label Territoire Bio Engagé, et taux de Bio	Nombre de Coopératives d'Utilisation des Matériels Agricoles approchées
---	---	---	---

ACTION 5.2

Développer l'agroforesterie et la plantation de haies

Contexte et références

La Communauté de Communes du Sud-Artois a engagé deux études visant à identifier la sensibilité de son territoire face au risque de ruissellement érosif et à proposer des solutions d'aménagement du territoire permettant de réduire sa vulnérabilité. Les solutions proposées reposent majoritairement sur de l'hydraulique douce (haies, fascines, bandes enherbées...) dans une logique de protection amont-aval. Pour accompagner cette démarche, la CCSA a également recruté une animatrice érosion afin de porter à connaissance les conclusions des études menées et organiser l'émergence de projets d'aménagement auprès du monde agricole et des collectivités en s'appuyant sur les aides financières mobilisables.

Référence SRADET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règles générales : 7, 9	Lien avec d'autres actions du PCAET :	-
--------------------	---	---------------------------------------	---

Descriptif

I – Encourager les agriculteurs à planter des haies :

- Identifier les zones les plus propices ;
- Définir un cahier des charges sur les essences à planter se basant sur le listing des essences à planter au travers du FIEET du CD62, du dispositif « Nature en Chemin », de l'appel à projets « Plantons des haies » initié par la Région et de l'opération « Plantons le décor » initiée par ENRx ;
- Déployer les rémunérations pour contribution à l'environnement (gestion des risques, accueil de la biodiversité, ...) ;
- Démontrer l'intérêt économique et écologique de la plantation de haies (gestion du sol, réduction du volume d'intrants, stockage de l'eau)
 - Etudier le potentiel de valorisation énergétique du bois issu d'entretien des haies pour du chauffage domestique
 - Bénéficier de retours d'expériences sur le bois-énergie haies : SCIC Boccagénèse (Bretagne), association AREAS
- Obtenir un consensus sur le rôle de chacun (agriculteurs, CCSA, municipalités) notamment pour l'entretien ;
- Protéger ces plantations en les inscrivant dans le PLUI
- Travail complémentaire de linéaires de haies le long des routes et des chemins de randonnée.

II - Encourager les collectivité à planter des haies :

- Identifier les zones les plus propices
- Accompagner les procédures de bornage et d'alignement
- Mutualiser l'entretien
- Protéger ces plantations en les inscrivant dans le PLUI
- Définir un cahier des charges sur les essences à planter se basant sur le listing des essences à planter au travers du FIEET du CD62, du dispositif « Nature en Chemin », de l'appel à projets « Plantons des haies » initié par la Région et de l'opération « Plantons le décor » initiée par ENRx ;

II – Renforcer la place de l'agroforesterie :

- Mettre en place une vitrine agroforesterie sur le territoire pour mettre en avant les intérêts et la mise en pratique (Guînes ou Ramecourt par exemple) pour combler le manque d'informations actuellement ;
- Lancer des tests d'agroforesterie sur un ou plusieurs GIEE, éventuellement développer une parcelle « publique » pour démonstration ;
- Bénéficier de retours d'expérience de la part d'agriculteurs ayant pratiqué l'agroforesterie.

Vigilances environnementales

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2027	Contribution à la hausse de la capacité de séquestration carbone de 4,6% par rapport à 2020			Développement de 35 km linéaires de haies, conversion de 117 ha en agroforesterie		
2030	Contribution à la hausse de la capacité de séquestration carbone de 6,6% par rapport à 2020			Développement de 50 km linéaires de haies, conversion de 167 ha en agroforesterie		
2050	Contribution à la hausse de la capacité de séquestration carbone de 19,9% par rapport à 2020			Développement de 150 km linéaires de haies, conversion de 500 ha en agroforesterie		
Objectifs qualitatifs						
Développer en parallèle la sensibilisation à la gestion de la qualité de l'air et favoriser le déploiement d'appareils faiblement émetteurs de polluants						
Pilotage						
Cible principale	Agriculteurs et élus du territoire du Sud-Artois					
Pilote / maître d'ouvrage	CC du Sud-Artois : Service Environnement					
Partenaires	Agence de l'Eau, Département, Chambre d'Agriculture (y compris pour l'agroforesterie), DRAAF, DREAL, DDTM, Région, AFAC agroforesteries en région HDF					
Moyens humains	Recrutement d'un animateur territorial par la CCSA Chambre de l'Agriculture : 5 conseillers en plantation de haies au niveau de la région Financement de l'accompagnement individuel et collectif dans le cadre de l'AMI possible					
Moyens techniques	CUMA (matériel disponible) MAEC : Mesures Agro Environnementales et Climatiques					
Budget	Agence de l'Eau (plantation) ; l'ensemble des acteurs qui bénéficient du service environnemental rendu (Communes, Département, etc.) Nouvelle PAC – renforcement des mesures agro-écologiques pour la plantation de haies, l'agroforesterie, le maintien des pâtures et retour de la jachère					
Financement mobilisable	Accompagnement de la Région via l'Appel à Projet « Plantons des Haies » et les dispositif « Nature en Chemin » et « Aqua » AMI Financement structure d'accompagnement technique plantation de haies et agroforesterie avec le plan de relance Conseil Départemental avec le dispositif « FIEET »					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
X	x		x	x		
Indicateurs de suivi						
Nombre de mètres linéaires de haies plantées			Part d'agriculteurs pratiquant l'agroforesterie		Nombre de dossiers accompagnés sur le territoire pour l'APP Plantons des Haies	

AXE 6 - ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RENDRE LE TERRITOIRE PLUS RESILIENT

Action 6.1 – Développer une culture de l’adaptation dans les projets publics et privés

Action 6.2 – Développer la végétalisation des espaces urbains

Action 6.3 – Améliorer la gestion des eaux pluviales et potables

Action 6.4 – Optimiser l’occupation des espaces urbanisés

ACTION 6.1

Développer une culture de l'adaptation dans les projets publics et privés

Contexte et références

La Communauté de Communes doit prendre en charge la stratégie d'adaptation de son territoire, définie comme l'évolution des modes de développement pour tous les secteurs d'activité afin de le rendre le moins vulnérable face aux risques liés au dérèglement climatique.

Ainsi il est possible d'agir sur la diffusion des connaissances mais également sur l'évolution des réglementations liées à l'urbanisme.

Référence SRADDET :

1.2 - La transition énergétique encouragée
Règle générale : 7

Lien avec d'autres actions du PCAET :

3.2,
4,1

Descriptif

I – Développer une pédagogie sur l'adaptation au changement climatique

- Sensibiliser la population et prévenir les risques sur la santé des personnes
- Sensibiliser les élus et les acteurs économiques sur l'évolution des risques (inondations, sécheresse...)
- Sensibiliser les collégiens/lycéens via la présence d'éco délégués dans les établissements du 2nd degré du territoire sur la thématique qualité de l'air, en lien avec des événements locaux ou régionaux/nationaux

II – Développer des Plans Communaux de Sauvegarde

Sous la responsabilité du maire, il complète le dispositif ORSEC relevant de la responsabilité de l'Etat. Il détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, les modes de diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, les moyens disponibles et les mesures d'accompagnement et de soutien des populations. Ce document peut également inclure les dispositifs pour affronter les nouveaux risques liés au changement climatique.

Un guide élaboré par le ministère de l'intérieur est paru en 2021 pour accompagner les territoires et faire face aux effets des vagues de chaleur sur les personnes.

III – Améliorer la connaissance de la qualité de l'air et sa prise en compte dans les projets

- Réaliser des diagnostics sur la qualité de l'air des bâtiments accueillant du public.
- En tant qu'EPCI adhérent à Atmo Hauts-de-France, nous pouvons solliciter son expertise et son accompagnement pour nous aider à mettre en œuvre l'auto-évaluation de la qualité de l'air intérieur dans nos établissements et dans ceux exploités par les communes de la CCSA. Il s'agit du « programme Aère toî dans les ERP ». C'est une démarche participative, impliquant les services et élus des collectivités. La collectivité gestionnaire de l'ERP assistée d'Atmo Hauts-de-France réalise un autodiagnostic et met en place un plan d'actions visant à prévenir les différents polluants.

IV – Mettre la santé au cœur des politiques publiques

- Réaliser des opérations d'aménagement exemplaires dans la promotion de l'écologie et de la santé.
- Développer les mobilités actives, notamment pour accéder à la vie sociale et économique et aux espaces naturels et de loisirs en plein air.
- Gérer les eaux pluviales et usées dans le but de réduire les pollutions du milieu naturel, favoriser le rafraîchissement urbain et lutter contre les inondations.
- Réduire la pollution sonore résultante du trafic routier.
- Promouvoir l'accès à une alimentation saine et locale.

V – Faire évoluer la réglementation notamment sur le volet urbanisme

Pour assurer une articulation adaptée entre PCAET et PLUi, le plan climat sera élaboré pour être au service d'un PLUi ambitieux, préparant son territoire aux défis de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci.

Cela passe notamment par les solutions d'adaptation fondées sur la nature qui sont en lien avec la préservation de la biodiversité.

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	-
2030		-
2050		-

Objectifs qualitatifs

Améliorer la connaissance des usagers du territoire en termes d'adaptation

Pilotage

Cible principale	Tous les acteurs
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Sud Artois, communes
Partenaires	ATMO Hauts-de-France, CAUE 62
Moyens humains	Services de la CC du Sud-Artois dédiés à la transition écologique Partenaires publics et privés investis dans la transition écologique (ADEME, AEAP, CPIE Ville de l'Artois, CAUE 62, ADOPTA, ATMO Hauts-de-France, SM Hauts-de-France Mobilités, GRDF, ENEDIS, GRT Gaz, RTE, FDE 62, SAEML EOLE SUD 59/62, CCI Hauts de France, CMA 62, Chambre d'Agriculture NPDC, SCOTA, ANAH, ARS, DRAAF, Conseil Départemental, Conseil Régional, etc)
Moyens techniques	Programme « Aère toî-collectivités » ouvert aux adhérents d'ATMO Hauts-de-France, en lien avec la prévention de la QAI réglementaire depuis 2018 dans les crèches et jardins d'enfants ainsi que les écoles maternelles et primaires
Budget	Nécessite un budget pour acheter des prestations au minimum
Financement mobilisable	Appel à projet de l'ADEME AACT'Air 2022 : Aide à l'Action des Collectivités Territoriales en faveur de la qualité de l'Air.

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
			x	xxx		

Indicateurs de suivi

Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés

ACTION 6.2

Développer la végétalisation des espaces urbains

Contexte et références

L'imperméabilisation des sols engendre deux conséquences principales liées au changement climatique. D'une part, avec l'intensification des précipitations, le risque d'inondation par ruissellement est augmenté. D'autre part, avec l'augmentation moyenne des températures, les îlots de chaleur se démultiplient et impactent négativement la qualité de vie voire la santé, notamment en été. La limitation de l'imperméabilisation se fait d'abord par une réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels, puis par un changement de pratiques d'aménagement au sein des espaces déjà urbanisés, notamment à travers une place plus importante accordée à la végétalisation.

La CCSA participe actuellement à l'opération « Plantons le décor » par les Espaces Naturels Régionaux : proposition d'un catalogue d'arbres et de haies, de fruitiers et de semences issus de production locale.

Les plantations d'arbres dans les espaces urbains protègent de l'ensoleillement en créant des îlots de fraîcheur et contribuent ainsi à l'amélioration du cadre de vie.

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règle générale : 7 2.5 - Des aménagements innovants privilégiés Règle générale : 24	Lien avec d'autres actions du PCAET :	5.1
---------------------	---	---------------------------------------	-----

Descriptif

I – Poursuivre le travail actuel :

- Réflexion autour du réaménagement des cours d'école, travail à effectuer par une équipe pédagogique, mêlant parents et enfants :
 - Demandes en cours auprès du CAUE 62 pour la désimperméabilisation des cours d'école pour un collège (Bapaume)
 - Animer la démarche autour des établissements engagés et ceux intéressés
- Poursuivre la mise à disposition de broyeurs dans les communes (SMAV, association Brif) et la sensibilisation des habitants sur le réemploi des biodéchets ;
- Construire un réseau de haies permettant de réduire la sensibilité du territoire face au risque de ruissellements érosifs, de maintenir la fertilité des sols et d'augmenter la séquestration du carbone ;
- Veiller au choix des plants allergènes et permettant d'accueillir la biodiversité.

II – Travailler sur le cadre réglementaire :

- Dédier un document d'urbanisme spécifique à la végétalisation ;
- Promouvoir les principes prévus dans les OAP en lien avec la biodiversité :
 - Trames verte et bleue : prise en compte des espaces naturels dans les programmes d'aménagement
 - Hydraulique douce : préconisations des études précédentes rappelées sur les haies

III – Inclure les spécificités de la végétalisation urbaine :

- Permettre une continuité urbaine des haies : bien répartir le réseau entre strates arborées, herbacées et arbustive ;
- Former le personnel communal ou d'insertion en lien avec la thématique de la végétalisation et du renouvellement de la ville à la gestion différenciée des espaces publics : l'entretien des espaces verts, la voirie ;
- Développer la désartificialisation et les méthodes alternatives de dépollution :
 - Revégétaliser les bas-côtés de voirie lors de travaux de réaménagement
 - Végétaliser sans retourner les sols pollués

Vigilances environnementales

Plantation d'espèces locales et adaptées au changement climatique

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2027	Contribution à la hausse de la capacité de séquestration carbone de 4,6% par rapport à 2020			Désimperméabilisation de 70 ha de milieux urbains		
2030	Contribution à la hausse de la capacité de séquestration carbone de 6,6% par rapport à 2020			Désimperméabilisation de 100 ha de milieux urbains		
2050	Contribution à la hausse de la capacité de séquestration carbone de 19,9% par rapport à 2020			Désimperméabilisation de 300 ha de milieux urbains		
Objectifs qualitatifs						
Réduction de la consommation foncière et du taux d'imperméabilisation des sols permettant une meilleure infiltration des eaux pluviales						
Atteinte du « 0 artificialisation nette » à horizon 2050.						
Préserver et valoriser le patrimoine naturel pour un cadre de vie de qualité						
Pilotage						
Cible principale	Aménageurs, promoteurs et constructeurs du territoire, habitants					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Sud Artois, communes					
Partenaires	SMAV, association Brif, ADOPTA, CAUE, CPIE, Conservatoire botanique de Bailleul, ENRx, association Chemins NPdC-Picardie					
Moyens humains	Ateliers de formation et sensibilisation par le CPIE, service Urbanisme de la CCSA Formation sur la gestion différenciée : FREDON, Nord Nature Chico Mendès					
Moyens techniques	Fiches de recommandation par le CAUE, Opération « Plantons le Décor » portée par ENRx					
Budget	Nécessite un budget pour acheter des prestations au minimum					
Financement mobilisable	Région Hauts-de-France (programme 1 million d'arbres), Agence de l'Eau, Département avec le FIEET, Fonds FEDER, FREDON, FARDA					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x	x	xx		
Indicateurs de suivi						
Surface imperméabilisée sur le territoire						

ACTION 6.3

Améliorer la gestion des eaux pluviales et potables

Contexte et références

La ressource en eau est un fragile équilibre à préserver que ce soit en terme qualitatif ou quantitatif.

Alors que les besoins en eau ne cessent de croître à travers la croissance démographique et le développement de l'activité, les ressources se fragilisent par des recharges hivernales moins présentes et des prélèvements estivaux en hausse (périodes de sécheresse). De même, les épisodes orageux de plus en plus fréquents viennent accentuer le lessivage des intrants et la dégradation de la qualité de l'eau de surface et souterraine.

Il est donc nécessaire que chacun, à son niveau, prenne conscience de cet enjeu et regarde à limiter sa consommation en eau à travers les écogestes, la récupération/réutilisation de l'eau de pluie, la qualité des réseaux de distribution, etc. La qualité de notre ressource en eau potable passe par une limitation des intrants (assainissements-agricoles-industriels).

L'amélioration de la gestion des eaux pluviales passe également par une optimisation du cycle de l'eau en milieu urbain : il s'agit de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol au plus près de son point de chute. Cela implique de mener des actions en faveur d'une urbanisation plus perméable.

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règle générale : 7	Lien avec d'autres actions du PCAET :	-
---------------------	--	---------------------------------------	---

Descriptif

I – Communiquer, sensibiliser et rassembler autour de la thématique de l'eau :

- Eduquer le milieu scolaire, agricole et industriel sur les besoins en eau potable en s'appuyant sur le SAGE ;
- Exemplarité des acteurs : stopper ou limiter l'usage de l'eau potable pour des activités « non-essentiels » (arrosage agricole en journée, piscines des particuliers, arrosage des jardins particuliers, nettoyage des voiries, etc...) ;
- La CAUE et la DDTM : ont élaboré un "vademecum" sur les Zones d'Activités quant aux possibilités de mutualisation d'équipements, gestion de zones, etc. Document en cours de finalisation (gestion de l'eau, des paysages, de l'espace).

II – Réduire la consommation en eau :

- Réduire la consommation d'eau : campagne de communication, kits « éco-énergies » avec mousseur, kit de chasse d'eau, sablier de douche, mallettes pédagogiques à destination des élèves, des habitants et des entreprises ;
- Rénover le réseau d'eau potable pour réduire le taux de fuites (SIESA, SI Bertincourt, SI Gy & Scarpe, NOREADE, Communes en régie municipale).
- Mettre en place un dispositif de facturation différenciée de l'eau en fonction de la consommation

III – Permettre la récupération d'eau :

- Identifier des projets à fort potentiel de récupération d'eau : hypermarchés, bâtiments industriels, agricoles et publics ;
- Etude en cours de l'AEAP sur un achat groupé de cuves de récupération d'eau à destination des acteurs publics via un portage intercommunal et sur bâtiment neuf ;
- Développer l'infiltration de l'eau à la parcelle, privilégier les réseaux d'assainissement séparatif lors de la réalisation de travaux, soutenir la récupération d'eau à domicile.

IV – Adopter une meilleure gestion de l'eau :

- Contrôler la qualité de l'eau pour les captages hors réseau de distribution d'eau pluviale à destination des acteurs agricoles ;

- Etudier la possibilité d'adopter une tarification différenciée de l'eau selon la typologie de consommateurs et le mode de gradation. La loi NOTRe prévoit une harmonisation des règles à l'échelle des intercommunalités ;
- Généraliser les « conventions spéciales de déversement » comme la loi le demande.

V – Sécuriser la ressource en eau potable :

- Mettre en place des interconnexions d'eau potable pour permettre de relier des réseaux de distribution entre communes. Elle assure ainsi une continuité de l'approvisionnement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable tant sur le plan qualitatif que quantitatif, et ce, dans l'intérêt de tous les habitants.

VI – Optimiser le cycle de l'eau en milieu urbain :

- Laisser les espaces perméables et améliorer l'infiltration des eaux pluviales dans les opérations d'aménagement (à prévoir dès la conception)
- Mettre en place des techniques alternatives pour la gestion durable des eaux pluviales : noues d'infiltration, chaussée à structure réservoir, toitures végétalisées, etc.

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	-
2030		-
2050		-

Objectifs qualitatifs

Assurer l'accès à l'eau sur l'ensemble du territoire
Récupérer l'eau de pluie

Pilotage

Cible principale	Tous les acteurs du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communes – CC du Sud-Artois dans le cadre des contrôles du SPANC
Partenaires	ARS (contrôle de la qualité de l'eau), Opérateurs de distribution d'eau et de l'assainissement, syndicats intercommunaux, régie municipale, ADOPTA, Agence de l'Eau, Structures porteuses de SAGE
Moyens humains	Sensibilisation par le CPIE en milieu scolaire
Moyens techniques	Agence de l'Eau pour des systèmes de récupération de l'eau pluviale (à partir de 10 m ³ sur les bâtiments publics)
Budget	Les communes - la CC du Sud-Artois dans le cadre du SPANC
Financement mobilisable	Agence de l'Eau

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x				xxx		
Indicateurs de suivi						
Rendement du réseau d'approvisionnement d'eau potable			Taux de conformité des ANC via les contrôles SPANC		Nombre de citoyens équipés pour la récupération d'EP	
Mise en œuvre des recommandations figurant dans les DUP			Taux de raccordement aux STEP via l'autosurveillance réalisée par les exploitants de STEP		Nombre d'acteurs économiques équipés pour la récupération d'EP	

ACTION 6.4

Optimiser l'occupation des espaces urbanisés

Contexte et références

Dans un contexte de sobriété foncière et afin de limiter l'artificialisation des sols (démarche « Zéro Artificialisation Nette » d'ici à 2050), le développement de nouvelles constructions doit être limité et remplacé par une intensification des usages des espaces construits et aménagés.

Il existe sur le territoire un potentiel de construction au sein des enveloppes urbaines existantes : friches, dents creuses, démolition-reconstruction.

Le bâti existant et projeté demandera aussi une réflexion sur la multifonctionnalité : construire des bâtiments pour des usages spécifiques nécessite davantage de foncier et risque donc d'encourager l'étalement urbain. C'est également un enjeu en termes d'efficacité énergétique.

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règle générale : 7 2.5 - Des aménagements innovants privilégiés Règle générale : 24	Lien avec d'autres actions du PCAET :	4.1, 6.1
---------------------	---	---------------------------------------	----------

Descriptif

I – Améliorer la connaissance des espaces vacants

Compléter le référencement des espaces non bâtis par un inventaire des sites et bâtiments dégradés nécessitant une requalification importante. Mise à jour des dents creuses répertoriées en 2016.

II – Déterminer un taux de réhabilitation des logements

Assurer un suivi des habitations repérées par les diagnostics pré-opérationnels des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

III – Créer un observatoire du logement

Mettre en lumière la création de logements et de surfaces plancher au sein du tissu urbain des communes, pour suivre la densification.

Vigilances environnementales

Risques des projets de lotissements initiés par des promoteurs privés avec parfois une faible qualité environnementale.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	-
2030		-
2050		-

Objectifs qualitatifs

Réduction de la consommation foncière et du taux d'imperméabilisation des sols permettant une meilleure infiltration des eaux pluviales
 Atteinte du « 0 artificialisation nette » à horizon 2050
 Dynamiser l'espace urbain

Pilotage						
Cible principale	Plan Local d'Urbanisme intercommunal, SCOT					
Pilote / maître d'ouvrage	CC du Sud-Artois (Service Urbanisme)					
Partenaires	EPF Hauts-de-France, DDTM, CAUE, SCOTA					
Moyens humains						
Moyens techniques	Diagnostic pré-opérationnel de l'OPAH sur l'habitat dégradé, Diagnostic PLUi des dents creuses et friches, logiciel métier ADS, Document « Lotir Autrement » par le CAUE					
Budget						
Financement mobilisable	Fonds « friche » par l'Etat					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	x			xxx		
Indicateurs de suivi						
Nombre de bâtiments réhabilités				Nombre de logements réhabilités		

AXE 7 - REDUIRE LA DEPENDANCE AUX ENERGIES FOSSILES GRACE A LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE ET LOCALE

Action 7.1 – Préparer le territoire au développement des énergies renouvelables

Action 7.2 – Renforcer la production d'énergie renouvelable

ACTION 7.1

Préparer le territoire au développement des énergies renouvelables

Contexte et références

La production d'énergies renouvelables du territoire est principalement de nature éolienne (99%). Avec 88 mâts implantés sur la CCSA, fin 2022, plus de 500 GWh d'électricité sont en effet produits par ce biais. Les autres sources de production d'énergie sont anecdotiques, en dépit d'un potentiel de développement important.

La méthanisation, avec un potentiel de production d'environ 227 GWh, représente un potentiel de diversification de la production locale d'énergie intéressant. Cette énergie renouvelable peut être utilisée sous forme combustible pour la production d'électricité et de chaleur, de production d'un carburant, ou d'injection dans le réseau de gaz naturel après épuration. La généralisation du tri à la source de ces biodéchets par les collectivités, rendue obligatoire par la réglementation au 1^{er} janvier 2024, devrait contribuer au développement de la méthanisation.

Le raccordement et la mise en service par GRDF d'unités de méthanisation en juin 2022 sur le territoire de la CCSA, sur la commune de Saint Léger, puis en 2023 sur la commune de Vraux-Vaucourt représentent une capacité significative de biométhane sur le territoire.

Référence SRADDET :	1.2 - La transition énergétique encouragée Règles générales : 7, 8	Lien avec d'autres actions du PCAET :	
---------------------	---	---------------------------------------	--

Descriptif

I – Structurer de nouvelles filières d'énergies renouvelables

A l'échelle de l'intercommunalité ou celle du SCOTA, il serait intéressant de structurer de nouvelles filières spécifiques (hydrogène, méthanisation, stockage) en collaboration avec les agriculteurs, industries agroalimentaires avec plusieurs objectifs :

- Transverse :
 - Sensibiliser les habitants aux bénéfices des différentes natures d'énergies renouvelables
- Méthanisation :
 - Sensibiliser les habitants et apporter les informations nécessaires pour lever les freins ;
 - En complément, préciser le retour et les bénéfices directs des modes de production sur le territoire et ses habitants pour éviter les « levées de bouclier ». Notamment via des projets de financement participatif et de participation citoyenne des habitants ;
 - Détailler l'ensemble des cobénéfices environnementaux pour le monde agricole ;
 - S'appuyer sur les résultats de l'étude du SCOTA sur la perception du sujet par les citoyens ;
 - Evaluer le potentiel de méthanisation à l'échelle de l'EPCI (Etude du gisement méthanisable issu de déchets agricoles, agro-alimentaires, boues de STEP, déchets verts des collectivités). Une étude est en cours à l'échelle du SMAV ;
 - Identifier les projets sur lesquels la CCSA souhaite se positionner, en étudiant la nature des intrants du digestat.
- Solaire :
 - Quel potentiel offert par le patrimoine communal (toitures, foncier) ?
 - Comment le valoriser ? Quel modèle économique ? Injection, autoconsommation individuelle (ACI), autoconsommation collective (ACC)
 - Comment mettre en œuvre le projet ? Quels partenaires ? Bureau d'études, installateurs, développeurs. Quelles procédures ? AMI, MIS, marchés publics.
 - Quels rôles de la collectivité ? Facilitateur ou acteur et partie prenante.
 - Qui finance ? Collectivités, citoyens, autres tiers investisseurs, aides publiques.
 - Quels montages juridiques ?

- Hydrogène :
 - Réaliser une étude de potentiel de développement de l'hydrogène
- Bois-énergie :
 - Réaliser une étude de potentiel de développement du bois-énergie en lien avec la plantation de haies et la valorisation de la taille des haies

D'une manière générale il est mis en avant le besoin réel d'établir une stratégie au niveau de la CCSA basée sur une étude transverse des potentiels d'énergie renouvelable et ainsi définir de la meilleure manière les projets à mettre en place. A l'issue des études de potentiel, prévoir une réunion publique mettant en relation la CCSA et les différents acteurs qui souhaitent intervenir sur le sujet.

II – Associer les habitants et les collectivités aux projets d'énergie renouvelable

La transition énergétique ne peut pas se faire sans la participation active des acteurs du territoire. Il est indispensable de définir comment les habitants peuvent bénéficier de l'installation des énergies renouvelables. La mobilisation des citoyens peut se faire à travers la participation au capital des sociétés de projets et le développement des communautés énergétiques.

Les collectivités du territoire (les communes, la CCSA) peuvent cofinancer les projets d'énergies renouvelables notamment à travers la SAEML Eole Sud 59/62.

La Communauté de Communes du Sud-Artois insiste sur l'importance que les projets d'énergies renouvelables s'inscrivent dans sa politique de transition énergétique, c'est-à-dire que les porteurs de projets devront montrer par leur montage un ancrage territorial fort en impliquant les citoyens et les collectivités dans la gouvernance et l'investissement. Il n'est pas seulement question de financement participatif, mais bien de projets citoyens qui seront mis en œuvre dans lesquels une part significative de la société de projet est détenue par des citoyens au travers des communautés énergétiques telles que les coopératives d'énergie citoyenne de la Région.

Vigilances environnementales

Consommation foncière générée par l'implantation de systèmes de production d'énergies renouvelables.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 923 GWh	-
2030	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 1031 GWh	-
2050	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 1866 GWh	-

Objectifs qualitatifs

Développer une stratégie de mobilisation des ressources en énergie renouvelables au bénéfice du territoire, permettant d'engager durablement des partenariats publics-privés pour maximiser les financements

Pilotage

Cible principale	Tous les acteurs du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Sud Artois, communes
Partenaires	SCOTA, DREAL, SAEML EOLE SUD 59/62, GRDF, CD2E, SMAV (méthanisation), Coopératives d'énergie citoyenne de la Région
Moyens humains	Chargé de mission Climat Air Energie, Conseiller en Energie Partagée, bureaux d'études, réseau de Conseillers photovoltaïques et éoliens mis en place en 2022 par l'ADEME. Ces

	conseillers s'adressent prioritairement aux communes, communautés de communes et communautés d'agglomération. Sur la Région Hauts de France, la mission d'accompagnement est portée par le CD2E et la FDE80 selon une répartition territoriale.					
Moyens techniques	ENEDIS OpenData, ADEME					
Budget	CC du Sud-Artois et SAEML EOLE SUD 59/62 Nécessite un budget pour acheter des prestations au minimum					
Financement mobilisable	ADEME : Etudes à mener, ingénierie					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	x		x			xxx
Indicateurs de suivi						
Avancement de la construction de la stratégie de développement des énergies renouvelables						

ACTION 7.2

Renforcer la production d'énergie renouvelable

Contexte et références

La production d'énergies renouvelables du territoire est principalement de nature éolienne (99%). Avec 88 mâts implantés sur la CCSA, fin 2022, plus de 500 GWh d'électricité sont en effet produits par ce biais. Les autres sources de production d'énergie sont anecdotiques, en dépit d'un potentiel de développement important.

Actuellement la production d'énergies renouvelables représente 20% de l'énergie consommée par le territoire. Le gisement de production à horizon 2050 est 3,4 fois plus important. Ainsi toutes les possibilités et solutions existantes doivent être exploitées pour viser une autonomie énergétique du territoire.

Référence SRADDET :

1.2 - La transition énergétique encouragée
Règles générales : 7, 8

Lien avec d'autres actions du PCAET :

Descriptif

La stratégie énergétique de la CC du Sud Artois s'inscrit au travers de la Société anonyme d'économie mixte locale EOLE 59/62 dont elle est le principal actionnaire. L'objectif de la SAEML est de poursuivre l'implantation de projets éoliens en développant la participation citoyenne, de développer à l'avenir des projets d'énergie solaire.

I – Travailler sur les solutions existantes :

- Déployer de nouveaux parcs éoliens et renouveler ceux existants ;
- Remplacer les chaudières à combustible fossile par des chaudières biomasses pour les bâtiments communaux au cas par cas selon les opportunités ;
- Installer des ombrières solaires sur les parkings au cas par cas selon les opportunités.

II – Explorer des nouvelles manières de produire :

- Boucles énergétiques locales :
 - Créer des projets citoyens
 - Nouer un lien entre les acteurs du projet
 - Ancrage local du projet
 - Mobilisation des citoyens
 - Investissement dans le capital
- Mettre en œuvre des projets d'autoconsommation pour les entreprises et bâtiments publics
 - Financement public/privé
 - Mutualiser les besoins d'une même zone comportant différents bâtiments dont des logements. Exemple : Créer un réseau de chaleur à l'échelle de la commune de Bapaume.
- Développer la filière hydrogène :
 - Création d'un réseau en auto-partage constitué de véhicules alternatifs (électricité, bioGNV et hydrogène). Exemple de Citiz comme acteur local.
 - Moyen de stockage de l'électricité d'origine éolienne
- Mettre en place des projets de valorisation d'énergie fatale auprès des industriels et plus généralement les activités qui génèrent des calories « perdues »
- Mettre à disposition du foncier public afin d'étudier la faisabilité d'un projet d'énergie renouvelable :
 - Réfléchir à la réalisation de centrales photovoltaïques au sol sur les futurs délaissés du Canal Seine-Nord Europe non remis en culture et/ou délaissés du Canal du Nord
 - Réfléchir à la réalisation de centrales photovoltaïques au sol sur des friches publiques.

Vigilances environnementales

Consommation foncière générée par l'implantation de systèmes de production d'énergies renouvelables.

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2027	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 923 GWh			-		
2030	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 1031 GWh			-		
2050	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 1866 GWh			-		
Objectifs qualitatifs						
Développer une stratégie de mobilisation des ressources en énergie renouvelables au bénéfice du territoire, permettant d'engager durablement des partenariats publics-privés pour maximiser les financements						
Pilotage						
Cible principale	Tous les acteurs du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Sud Artois, communes, SAEML EOLE SUD 59/62					
Partenaires	DREAL, Industriels, Tertiaire privé, GRDF, Enedis, Enercoop, Chambre d'Agriculture, Coopératives d'énergie citoyenne de la Région					
Moyens humains	Chargé de mission Climat Air Energie, Conseiller en Energie Partagée, SAEML EOLE SUD 59/62, bureaux d'études, CD2E					
Moyens techniques	Besoin d'expertise technique au sein de la CCSA Contrat Territorialisé d'Energie Renouvelable par l'ADEME					
Budget	CC du Sud-Artois et SAEML EOLE SUD 59/62 Nécessite un budget pour acheter des prestations au minimum					
Financement mobilisable	ADEME : Etudes, ingénierie					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	x		x			xxx
Indicateurs de suivi						
Part de logements chauffés au fioul			Production d'énergie renouvelable			

Annexe

Les informations complémentaires aux fiches actions sont rassemblées dans cette rubrique afin de ne pas alourdir le document.

Action 2.3 – Soutenir le développement des véhicules décarbonés

Détail du schéma de déploiement des bornes de recharges :

Réseau global de bornes de recharge publiques composé de **18 PDC à horizon 2030**, avec 3 niveaux de priorité pour atteindre un total de 18 points de charge.

- **Niveau 1 : 6 points de charge indispensables (2023-2024)**
Objectifs : Initier le déploiement des IRVE en équipant d'une borne à 2 PDC les 3 communes jugées prioritaires et répondre aux besoins du parc VE déjà en circulation sur le territoire et du parc prévisionnel
- **Niveau 2 : Déploiement de 6 PDC (2024-2025)**
Objectifs : Densifier le réseau d'IRVE publiques et répondre aux usages jugés prioritaires sur le territoire, dans une logique mutualisée : les visiteurs lointains, les pendulaires et résidents sans solutions de stationnement et les professionnels en visite
- **Niveau 3 : 18 PDC en service (2025-2026)**
Objectifs : Finaliser le déploiement, en fonction du développement réel du marché et des besoins des usagers

Des points de charge déployés essentiellement dans les centre-bourgs, à proximité des lieux d'intérêt (commerces, activités culturelles, sportives...), sur les zones d'intermodalité et d'activité (gares, actuelles ou futures aires de covoiturage, etc...). Pour la CC du Sud-Artois, le réseau de bornes ciblera essentiellement les visiteurs de centre-ville et les personnes sans solutions de stationnement.

Les communes jugées comme « prioritaires » avec un niveau 1 ne seront équipés dans un premier temps que d'une borne de recharge, soit 2 PDC par commune.

Commune	Nombre de PDC	Lieux à privilégier
Achiet-le-Grand	2	Gare
Bapaume	2	Centre-ville
Croisilles	2	Centre-ville